



Paris, le 10 janvier 2008 - n° 7/D130

Inter-formation « Statistiques d'entreprises »

RÉUNION DU 16 OCTOBRE 2007

PROJETS D'AVIS.....	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	3
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE.....	29
AVIS D'OPPORTUNITÉ	
- Enquête sectorielle annuelle (ESA).....	31
- Enquête sur la compétitivité de « l'Entreprise-France ».....	32
- Enquêtes de conjoncture.....	33
AVIS DE DEMANDES D'ACCÈS A DES DONNEES	
- Demande de l'Ifen d'accès à des données Clap.....	44
- Demande du Sessi d'accès à des données Clap.....	45

PROJETS D'AVIS

proposé par l'inter-formation Statistiques d'entreprises le 16 octobre 2007

sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis en fin d'année 2007

1. Le Conseil a noté **les avancées réalisées par le groupe de travail comprenant le Sessi et les organismes professionnels relatif à l'évolution du dispositif statistique annuel sur l'industrie hors agro-alimentaire.**

Il approuve les modalités novatrices de coopération entre l'administration et les organismes professionnels qui sont proposées et leur formalisation comme un agrément inscrit dans le cadre de l'article 4 de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Il appuie les orientations techniques retenues pour la fusion des statistiques annuelles dans l'industrie, qui conduiront à une réduction sensible de la charge des entreprises et à une meilleure connaissance de l'activité des petites entreprises industrielles et de la sous-traitance.

Il demande à être régulièrement tenu informé de la façon dont se mettra en place ce nouveau dispositif de coopération entre l'administration et les organismes professionnels, tant dans le domaine méthodologique que dans les modalités de diffusion des résultats qui seront retenues.

2. Le Conseil prend acte des travaux effectués au sein du groupe de travail qui a étudié **les différentes possibilités de mesure du marché intérieur de certains produits industriels.**

Il souligne l'important effort réalisé à l'occasion du changement de nomenclatures pour aménager la nomenclature de collecte des informations relatives aux produits industriels vendus par les entreprises des secteurs du commerce et l'avancée que constituera l'interrogation détaillée des activités commerciales des entreprises industrielles à laquelle procédera l'enquête annuelle de production dans l'industrie.

Il estime que ces deux progrès permettront de rapprocher plus aisément les statistiques de commercialisation des statistiques de production et d'importations. Il note que, dans l'état actuel, ces travaux conduisent à des estimations à la fois fragiles et insuffisamment détaillées pour satisfaire complètement les besoins exprimés par les organismes professionnels.

Considérant que les administrations concernées sont disposées à poursuivre leurs investigations, il encourage les organismes professionnels à formuler d'éventuelles propositions alternatives, de façon à permettre une réorientation des travaux dans ce domaine.

3. Le Conseil prend acte de la nécessité de fournir aux acteurs économiques politiques et sociaux **les statistiques sur la population des petites et moyennes entreprises** dans les domaines pertinents. Il demande qu'une concertation entre les utilisateurs et le SSP permette de dégager les pistes de progrès dans ce domaine.

COMpte RENDU DE LA RÉUNION DE L'INTER-FORMATION
« Statistiques d'entreprises »
- 16 octobre 2007 -

Président : Édouard SALUSTRO

Rapporteur : Jean-Marc BÉGUIN, Directeur des statistiques d'entreprises (Insee)

Responsable de la formation : Eliane BEURIENNE (01 41 17 52 66)

Adoption du compte rendu

En l'absence d'observations sur ce compte rendu, celui-ci est adopté dans le mois qui suit sa date de diffusion.

ORDRE DU JOUR

Introduction.....	6
I - Suivi des avis 2007.....	6
II - Le projet de fusion des statistiques annuelles d'entreprise sur l'industrie (Fusain).....	6
1. Le projet Fusain du Sessi et le rôle de l'Enquête annuelle de production (EAP).....	6
2. Le bilan de la concertation avec les organismes professionnels agréés (OPA) et les modalités de coopération Sessi/OPA sur Fusain.....	9
3. Débat.....	26
III - Examen d'enquêtes pour avis d'opportunité.....	10
1. Enquête annuelle de production (EAP).....	10
2. Enquête sectorielle annuelle (ESA).....	31
3. Enquête sur la compétitivité de « l'Entreprise-France » et des entreprises françaises dans la mondialisation.....	32
4. Enquêtes de conjoncture.....	33
IV - Examen de demandes d'accès à des données au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 modifiée.....	44
1. Demande de l'Ifen d'accès aux données Clap.....	44
2. Demande du Sessi d'accès aux données Clap.....	45
V - Changement de nomenclatures.....	19
1. Derniers développements.....	19
2. Plan de communication.....	19
3. Rétopolation.....	24
VI - La connaissance statistique des marchés.....	25
1. Présentation.....	25
2. Débat.....	26
VII - Points divers.....	27
VIII - Projets d'avis de l'inter-formation.....	6
Conclusion.....	28

LISTE DES PARTICIPANTS

Danièle AUFFRET	FED FRANCAISE DES TUILES ET BRIQUES
Yohan BAILLIEUL	INSEE
Michel BARGE	DSPEs DIRECTION DU TOURISME
André BAUDELET	CREDIT AGRICOLE SA
Jean-Marc BEGUIN	INSEE
Eliane BEURIENNE	Cnis
Michel BOISSONNAT	FAFIH
Benjamin CAMUS	INSEE
Josette CAZENOVE	MIN AGRICULTURE PECHE
Isabelle CHAPTAL	GRUPE DES INDUSTRIES METALLURGIQUES
Philippe CHARLET	SFIC
Jean COIFFARD	INSEE
Hélène COLAS	BIPE
Christine COSTES	DEPP MIN EDUCATION
Philippe CUNEO	Secrétaire Général du Cnis
Michel DAVID	IFEN
Daniel DESAULTY	SCEES MIN AGRICULTURE PECHE
Françoise DUSSERT	Cnis
Charles EL NOUTY	CGPME
Michel EURIAT	INSEE
Adrien FRIEZ	SESP
Pierre FUTIN	COPACEL
Ghislaine GRIMLER	INSEE
Jean-Philippe GROUTHIER	SESSI
Bernard GUIBERT	INSEE
Yves HENON	UNICEM
Alain JACQUOT	SESP
Elisabeth KREMP	BANQUE DE France
Paul-Antoine LACOUR	COPACEL
Thierry LACROIX	INSEE
Christine LAINE	INSEE
Brahim LAOUISSET	DOUANES MIN BUDGET COMPTES PUBLICS
Jean-Pierre LE GLEAU	INSEE
Claire LEFEBVRE	DOUANES MIN BUDGET COMPTES PUBLICS
Jean LIENHARDT	INSEE
Chantal MADINIER	INSEE
Christiane MARECHAL	FED FR DES INDUSTRIES SPORT ET LOISIRS
Henri MARIOTTE	SESP
Françoise MAUREL	SESP
Frédérique MICHAUD	DGTPE MIN ECONOMIE FINANCES EMPLOI
Serge PIQUET	CPDHBJO
Désiré RAHARIVOHITRA	FEDERATION DES INDUSTRIES MECANIQUES
Emmanuel RAULIN	INSEE
Vincent REDURON	CROCIS CCIP
Yvonick RENARD	MEDEF FIM
Nicolas RIEDINGER	SESSI
Yves ROBIN	SESSI
Patrice ROUSSEL	INSEE
Edouard SALUSTRO	Cabinet EDOUARD SALUSTRO
Luc SAUVADET	INSEE

Philippe SCHERRER
Pierre SICSIC
Julien TALBOT
Christophe TERRIER
Barbara THEWISSEN
Eric THOILLIEZ
Isabelle VERGNAUD
Christine VIARD

INSEE
BANQUE DE France
DEPP MIN EDUCATION
INSEE
SYND FR DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE
AFPA
FED ENTREPRISES COMMERCE DISTRIBUTION
FIF

EXCUSES

Delila ALLAM
Cyril BLESSON
Pierre JESSEL
Gérard de LAVERNEE
Frédérique MINODIER
Le Président
Daniel RIGAL

UNIVERSITE PARIS 1 PANTHEON SORBONNE
BIPE
CPFRANCE
MEDEF
INSEE
CONSEIL REG AUVERGNE
TL F

La séance est ouverte à 14 heures 40 sous la présidence d'Édouard SALUSTRO.

Introduction

Édouard SALUSTRO, Président

Bonjour, mesdames et messieurs. Pardonnez-nous de ce léger retard.

A moins qu'il y ait une intervention préalable, je vous propose de débiter le traitement de l'ordre du jour, relativement chargé.

I - Suivi des avis 2007

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Je serai rapide puisque nous devons impérativement libérer la salle à 17 heures 45. Je vous renvoie donc au suivi écrit des avis qui vous a été remis à l'entrée de la salle.

Comme vous pouvez le constater, les premiers points renvoient aux avis de l'année dernière et seront traités en séance.

Néanmoins, je souhaite dire un mot sur les craintes qui étaient nées l'année dernière, après l'annonce par Eurostat d'orientations en faveur de la prise en compte du flux unique dans Intrastat. Depuis, des groupes de travail se sont réunis. D'après les dernières nouvelles, deux pistes principales ont été creusées visant à la diminution de la charge des entreprises concernant le suivi du commerce international. Il s'agit, d'une part, d'une élévation des seuils de déclaration et, d'autre part, de la poursuite de cet objectif de restriction au flux unique. Aujourd'hui même, se réunit le groupe statistique du Conseil économique et financier avec A. Chappert représentant la France pour discuter de ce point.

A mon avis, la mesure qui sera probablement prise est celle d'un relèvement des seuils. Ceci étant dit, à moyen terme, l'objectif d'une restriction des statistiques douanières au suivi d'un flux unique demeure inscrit dans les objectifs du programme de modernisation des statistiques d'entreprise d'Eurostat appelé désormais « Meets ». Je dirais donc que l'affaire est à suivre.

S'agissant des autres avis, relatifs notamment aux publications des indices des prix et aux enquêtes sur les déchets, je vous renvoie aux documents écrits et répondrai à vos éventuelles questions.

II - Le projet de fusion des statistiques annuelles d'entreprise sur l'industrie (Fusain)

1. Le projet Fusain du Sessi et le rôle de l'Enquête annuelle de production (EAP)

Yves ROBIN, Sessi

Bonjour à tous.

Je vais présenter le projet qui, pour ce qui concerne l'industrie hors IAA, a pris le nom de Fusain mais n'est en fait rien d'autre que la déclinaison locale de Resane. Fusain est l'acronyme pour FUSion des Statistiques Annuelles de l'INDustrie.

Je vais vous présenter l'environnement créé par Resane, ainsi que les spécificités de la statistique industrielle qui amènent à raisonner de façon un peu différente de Resane et la construction du projet. Nous serons ensuite amenés à étudier plusieurs points, constitutifs de ce projet :

- l'enquête annuelle de production (EAP),
- la conduite du projet et le dialogue avec les organismes professionnels (avec lesquels nous travaillons actuellement sur une partie des enquêtes qui vont être reprises dans Fusain) ;

- les nouvelles modalités de coopération avec les organismes professionnels.

a. L'impact de Resane sur les statistiques industrielles

Le projet Resane impacte le dispositif statistique en introduisant une forte cohérence dans le traitement des données. En effet, le souci de cohérence est déporté de l'aval vers l'amont. Dès le début, l'accent est mis sur la conciliation des données et la compréhension des écarts. Le choix a été fait pour Resane d'une notion d'entreprise redéfinie, qui doit être appliquée de façon systématique.

Les premières conséquences portent sur le champ couvert. Le dispositif ne devant permettre en quelque sorte aucun point de fuite, il est nécessaire que l'adéquation sur les nomenclatures soit parfaite, aussi bien en termes de secteurs que de branches. Enfin, se pose un souci de maîtrise des échantillons utilisés pour procéder à des extrapolations qui permettent d'obtenir des réponses cohérentes et de bonne qualité à des règlements de plus en plus nombreux. Les conséquences suivantes se rapportent à la nécessité de réconcilier les données individuelles dès le départ.

b. Spécificités des statistiques industrielles

Il m'a paru bon de relever plusieurs spécificités de la statistique industrielle. Il existe, comme partout ailleurs, plusieurs règlements européens sur lesquels je ne reviendrai pas, car vous les connaissez. Le règlement PRODCOM quant à lui est spécifique à la statistique industrielle, puisqu'il impose de transmettre chaque année, au 30 juin, des résultats statistiques à la Commission européenne (Eurostat), résultats portant sur la production, facturation, livraison d'environ 4 500 produits couvrant l'ensemble de l'industrie manufacturière pour l'essentiel. Ce règlement est donc relativement contraignant. Il serait bon que la notion de facturation au sens de PRODCOM ne soit pas différente de la partie de chiffre d'affaires afférente au produit considéré pour l'application du règlement STS.

Le souci de cohérence se traduit par le fait qu'il peut exister des décalages conceptuels entre la réponse au règlement PRODCOM et la réponse au règlement STS, mais à condition que ces décalages soient maîtrisés. C'est là le sens du compromis avec nos collègues des autres états membres.

Le règlement à court terme revêt une certaine importance. Il se traduit dans l'industrie par un suivi relativement détaillé de produits à un rythme mensuel. Il est nécessaire de bien articuler les travaux qui se déroulent sur le plan de la statistique de court terme à rythme mensuel, et les travaux annuels. Cette spécificité nous conduit à articuler les outils tout en les dissociant. L'idéal serait que la somme des résultats mensuels corresponde au résultat annuel, mais nous savons que tel est rarement le cas. Nous devons tout du moins être capables de corriger les biais d'échantillonnage.

On dénombre à ce jour 506 enquêtes de branches, issues d'une pratique industrielle ancienne, ayant évolué au fil du temps. Les deux préoccupations principales correspondent aux règlements que je viens d'évoquer.

- **Recensement des productions**

La première préoccupation est le recensement des productions avec un taux de couverture extrêmement important du champ couvert, sous forme d'enquêtes trimestrielles ou, plus souvent, annuelles.

- **Suivi de la conjoncture**

Les variables suivies sont essentiellement celles de la production et de la commande. Nous privilégions la rapidité de traitement par des enquêtes mensuelles, avec des échantillons certes représentatifs mais pas au même degré. Nous acceptons de ne couvrir que 80 voire 50 % du champ de certaines branches. L'organisation a beaucoup évolué puisque, sur les 506 enquêtes, 390 sont des enquêtes réalisées directement par le Sessi et 116 sont confiées à des organismes agréés. Il se produit une discussion évidemment entre le Sessi, qui a la responsabilité de l'ensemble du dispositif, et chacun des organismes qui souhaitent que soient apportées des spécificités dans le suivi des activités qui les concernent.

Le partage évolue assez fortement, dans un souci d'améliorer la qualité des enquêtes. Lorsque des organismes ont commencé à éprouver des difficultés à répondre dans les délais ou à assurer la qualité requise, nous leur avons proposé de reprendre les travaux à leur place. Avant même de connaître une situation difficile, d'autres organismes nous ont demandé de reprendre des enquêtes. Aujourd'hui, le partage est donc assez dissymétrique. Il se répartit à 2/3 – 1/3 pour les enquêtes annuelles et trimestrielles, et 90 %-10 % pour les enquêtes mensuelles (qui sont devenues presque exclusivement l'apanage du Sessi).

Le projet Resane impacte très fortement les statistiques industrielles, d'une part parce que le champ est le même, avec des contraintes fortes, et d'autre part parce que l'organisation détaillée subit des changements. Deux grandes parties seront fusionnées dans Resane. La partie que nous avons pris l'habitude d'appeler « Informations économiques générales » va disparaître de l'EAE au profit d'informations d'origine administrative. Une grande nouveauté de Resane est en effet qu'au lieu de demander aux entreprises des données qu'elles ont déjà communiquées à d'autres administrations, nous nous adressons directement aux administrations pour qu'elles nous transmettent ces informations. Dans notre cas, c'est l'Insee qui est le point d'entrée principal. La partie qui ne se trouve pas aujourd'hui dans les déclarations faites à d'autres administrations fera l'objet d'enquêtes, principalement sur la répartition par branche des activités d'entreprise. Dans la mesure où le Sessi souhaitait aller jusqu'à un niveau de détail microéconomique, les enquêtes de branches faisaient doublon. Elles ont donc été repensées, sans pour autant être évincées.

Nous avons imaginé fusionner l'ensemble des statistiques annuelles sur l'industrie. L'Insee traite la partie « Informations économiques générales ». La partie relative aux activités fera l'objet d'une enquête que nous avons baptisée Enquête Annuelle de Production (EAP), à un niveau au moins aussi détaillé que PRODCOM.

c. L'enquête annuelle de production : caractéristiques et organisation cible

La partie relative aux activités fera l'objet d'une enquête que nous avons baptisée Enquête Annuelle de Production (EAP), à un niveau au moins aussi détaillé que PRODCOM. Il s'agissait de trouver un compromis entre des besoins d'informations très détaillés (souvent exprimés par les organismes professionnels) et la contrainte PRODCOM, à savoir la liste des 4 500 produits. Or, l'ensemble des produits enquêtés se situe plutôt dans une fourchette de 8 000 à 9 000. Nous confronterons les données individuelles de chaque entreprise de façon à vérifier la cohérence et à la rétablir *ex-post* si besoin, notamment en recontactant l'entreprise pour des explications complémentaires.

Cette nouvelle organisation a conduit à supprimer l'enquête annuelle d'entreprise ainsi que les enquêtes annuelles de branches portant sur la production, ainsi que je m'en suis expliqué lors de la réunion du 30 mai dernier auprès de la formation Industrie. Certaines enquêtes doivent être supprimées ; d'autres maintenues, parce qu'elles ne portent pas sur le même champ ; les enquêtes trimestrielles, enfin, sont en cours de débat.

Nous décidons de supprimer la collecte de certaines informations. Certaines, peu utilisées, ne seront probablement plus jamais collectées (tels que les frais postaux des entreprises industrielles). En outre, nous avons décidé de collecter les informations nécessaires sur de tels thèmes (telles que les dépenses de services) plutôt *via* des enquêtes thématiques une fois tous les 4 à 5 ans. Nous venons d'ailleurs de réaliser une enquête sur les services. Notre ambition est de commencer à aborder, d'ici deux à trois ans, la question de l'articulation entre enquêtes mensuelles et enquêtes annuelles.

Cette EAP concernera toutes les entreprises industrielles comptant au moins un salarié. Cela dit, nous nous pencherons sur les secteurs où existe de « l'artisanat industriel » pour ainsi dire. Il existe en effet un nombre non-négligeable d'entreprises sans aucun salarié, qui développent pour autant une activité industrielle au sens de la nomenclature.

L'enquête sera exhaustive pour les entreprises d'au moins 20 salariés ou de plus de 5 millions d'euros de chiffre d'affaires, soit environ 21 700 entreprises. S'agissant des autres entreprises (environ 73 000), le Sessi procédera par balayage c'est-à-dire que les entreprises ne seront pas interrogées chaque année, mais toutes auront été enquêtées au moins une fois en cinq ans. Pour certaines d'elles, le questionnaire sera allégé. La discussion a lieu actuellement dans le groupe de travail créé à cet effet par la Formation Industrie. Le groupe s'est déjà réuni deux fois, la troisième réunion ayant lieu dans quelques semaines.

Les stratégies d'enquêtes varient selon les tranches de taille. La partie qui sera enquêtée de façon exhaustive représente 94,3 % du chiffre d'affaires total de l'industrie. La partie pour laquelle nous enquêterons par « balayage » représente pour sa part 5 % de ce chiffre d'affaires total, mais correspond tout de même à 48 000 entreprises.

Le questionnaire, qui n'est pas encore définitif, portera principalement sur les facturations des livraisons. La somme des facturations devra être cohérente avec le chiffre d'affaires de l'exercice.

d. Devenir des enquêtes de branches

Les enquêtes de branches mensuelles ne sont ni directement, ni immédiatement concernées par les modifications introduites par FUSAIN (qui portent avant tout sur les statistiques annuelles). Il y aura bien sûr cependant quelques calages à effectuer sur la nouvelle nomenclature à effectuer, et un certain nombre de modifications méthodologiques à terme.

Les enquêtes de branches annuelles portant sur la production des entreprises n'auront plus de raisons d'être ; elles disparaîtront, sauf si un organisme voulait maintenir à titre interne une enquête de cette nature. Les enquêtes annuelles portant sur d'autres aspects que la production des entreprises devront être examinées en opportunité en formation Industrie au printemps 2008. Mon sentiment est qu'il n'y a pas de raisons *a priori* de revenir sur l'opportunité qu'elles continuent d'être menées. Enfin, un travail est en cours pour les enquêtes trimestrielles, concernant essentiellement les syndicats de la mécanique et de l'industrie ferroviaire.

2. Le bilan de la concertation avec les organismes professionnels agréés (OPA) et les modalités de coopération Sessi/OPA sur Fusain

Cette orientation modifiant radicalement les positionnements respectifs du Sessi et des organismes professionnels de l'industrie, nous avons été conduits à un dialogue assez approfondi avec eux. Trois domaines de coopération ont été identifiés : la conception de l'enquête, sa gestion année après année et l'accès aux données. Jusqu'à l'hiver dernier, nous avons procédé essentiellement par réunions bilatérales. Depuis l'été dernier, nous avons entamé une phase de synthèse d'un certain nombre de propositions avec le groupe de travail mis en place par la formation Industrie du Cnis. Tous les organismes professionnels qui le souhaitent auront la possibilité de poursuivre ou de renouer la coopération avec le Sessi.

Intervenir sur le contenu du questionnaire, sur la gestion courante de l'évolution de la liste de produits et sur la diffusion du résultat, suppose que les OPA jouissent d'une possibilité spécifique d'accès aux résultats. Nous avons émis une proposition, qui sera étudiée plus en détail lors de la prochaine réunion de ce groupe de travail. Il s'agirait de définir une nouvelle forme d'agrément (au sens de la loi de 1951) qui associe organismes professionnels et administrations. Le travail de collecte sera assuré par l'administration, mais il continuera à y avoir une association importante pour le travail de conception. La proposition prévoit enfin un travail de validation puis de diffusion des données, qui donneront lieu également à une association. Ainsi, les organismes professionnels seraient chargés de diffuser les résultats portant sur les spécificités sectorielles ne se trouvant pas dans le tronc commun des enquêtes de branche. Nous pouvons également songer à une association assez étroite s'agissant de la diffusion des résultats provisoires. Ces dispositions supposent que les organismes professionnels puissent accéder à des exploitations spécifiques des données et à des données individuelles fournies sous forme d'intervalles de valeur dans lesquels se situe la variable individuelle considérée pour pouvoir effectuer des expertises.

Voilà, Monsieur le Président, où nous en sommes. Les grandes lignes de l'enquête ont été dessinées. Nous avons considérablement avancé sur la voie de la coopération et le cadre juridique dans lequel elle pourrait trouver sa place.

Je souhaite que nous débattions du bien-fondé de poursuivre dans ce sens.

3. Débat

Édouard SALUSTRO, Président

Merci pour la clarté de cet exposé. J'ouvre le débat en sollicitant vos interventions.

Jean LIENHARDT, Insee

Quel est le calendrier prévisionnel ?

Yves ROBIN, Sessi

Le calendrier est celui de Resane. La première enquête annuelle de production sera réalisée en 2009 sur l'exercice 2008. Pendant toute l'année 2009 se produira ensuite la montée en charge, avec l'ensemble des phases prévues par le processus Resane.

Yvonick RENARD, Medef

Je tiens à saluer la réflexion conduite, qui offre une voie de réconciliation pédagogique y compris pour les déclarants que sont les entreprises dans la mise en œuvre envisagée. Très souvent, ces entreprises n'avaient pas une conscience aiguë du bruitage qu'elles peuvent elles-mêmes provoquer. Je crois que ce projet permet une reconnaissance réelle du rôle des organismes professionnels, ou tout du moins, ceux qui relèvent de la loi de 1884. Enfin, je rends un hommage à Yves Robin, qui a beaucoup œuvré dans le dialogue bilatéral. Je dirais que sa capacité d'écoute a augmenté.

Yves ROBIN, Sessi

Nous avons effectivement un souci de clarification qui transparaît dans le questionnement et l'approche que nous avons adoptée pour l'EAP vis-à-vis des entreprises. Nous avons à peu près achevé nos travaux ; il reste à les mettre en forme. Une innovation importante est apportée dans le fonctionnement que nous connaissons depuis la loi de 1951 via notre proposition d'un agrément qui doit permettre à chaque organisme professionnel de jouer pleinement son rôle, non seulement au sens de la loi de 1951, mais également au sens de la loi Waldec ROUSSEAU de 1884. Il faut que les organismes professionnels puissent continuer d'accéder à un certain nombre d'informations pour jouer pleinement leur rôle.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Je ne peux que me féliciter de cet accord trouvé, dans la lignée d'une longue tradition de dialogue avec les organismes professionnels.

Édouard SALUSTRO, Président

Je suis très heureux que cette convergence s'exprime publiquement.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Cela dit, il reste à mener certains travaux techniques. Par exemple, l'arrêté par lequel sera donné ce nouvel agrément n'a pas encore été mis au point, ni le dispositif technique par lequel les organismes professionnels pourraient interroger les données.

III - Examen d'enquêtes pour avis d'opportunité

1. Enquête annuelle de production (EAP)

Yves ROBIN, Sessi

Je ne rappellerai pas le contenu de cette enquête annuelle de production (EAP), dont le Sessi sera le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre. L'enquête portera sur l'ensemble du champ de l'industrie. Les organismes professionnels seront, pour ceux qui le souhaitent, partenaires de l'opération puisqu'ils seront associés à la phase de conception du questionnement et de son évolution annuelle.

Il n'y a pas, à ce stade, de bilan d'exécution. Un premier objectif de l'enquête est de permettre de répondre à l'objectif qui était celui de l'enquête annuelle d'entreprise en termes de nomenclatures d'activités, à savoir disposer d'une approche croisée à la fois en termes de secteurs et de branches. Un second objectif est d'aller plus loin en termes de détail par produits, afin de répondre aux exigences du règlement PRODCOM.

Je ne reviendrai pas non plus sur la place de cette enquête dans le dispositif statistique. Il n'y pas de spécificités à signaler.

S'agissant des instances de concertation en revanche, j'effectuerai un rappel. En-dehors du Cnis, qui est l'instance habituelle et légitime, a été mis en place durant l'été 2007 un groupe de travail qui s'est déjà réuni deux fois. Ce groupe a bien avancé puisqu'il a validé, au cours des réunions du 3 juillet et du 18 septembre, les

principes de l'enquête (méthode d'interrogation, plan de sondage). Il demeure quelques incertitudes sur le rythme et la précision de l'enquête de balayage. Demeure à traiter le thème de la coopération entre les organismes professionnels et le Sessi.

Des précisions restent à apporter en matière d'exploitation des résultats. La date du 30 juin constitue la première échéance importante. Le 30 juin, chaque année, nous devons être en mesure de transmettre les résultats provisoires PRODCOM. Les résultats définitifs devront être transmis en fin d'année, lors d'une deuxième échéance. Il existe une forte demande, de la part des organismes professionnels, pour que puissent être disponibles des résultats préliminaires avant le 30 juin ; nous étudierons cette possibilité.

Il est souhaitable que nous nous exprimions aujourd'hui pour donner un avis sur l'ensemble du dispositif (plan d'enquête, articulation avec le projet Resane).

Il n'en reste pas moins que l'EAP présente de fortes adhérences avec l'ensemble de l'organisation de la statistique industrielle.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Je ne suis pas sûr que les participants soient informés du fait que Monsieur Delaporte ne préside plus la Formation Industrie, dans la mesure où cette information date de la semaine dernière seulement. Monsieur Delaporte était le seul président restant, dans la mesure où Monsieur Boulangier avait rendu son mandat de co-président à l'occasion de son départ à la retraite. Cette situation posait un problème de représentativité. Aussi, nous vous proposons de ne pas aller jusqu'à l'avis formel *stricto sensu*.

Yves ROBIN, Sessi

Plusieurs enquêtes font l'objet de plusieurs avis d'opportunités, dans plusieurs formations. Monsieur Delaporte avait suggéré que la Formation Industrie revienne, au printemps prochain, sur les spécificités industrielles, et émette alors un avis d'opportunité. Cela ne dispense pas l'inter-formation de rendre un avis d'opportunité sur l'architecture globale de cette enquête.

Édouard SALUSTRO, Président

Tant que la formation Industrie n'aura pas pu prendre une décision, nous considérons sage de reporter cet avis au printemps.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

L'avis peut ne porter que sur l'aspect de méthodologie générale, contenu dans la présentation de l'autre enquête structurelle annuelle (ESA).

Je propose de laisser Yves Robin terminer de sa présentation et laisser la parole à Emmanuel Raulin pour la présentation de l'ESA. Le Président pourra ensuite faire débattre l'assemblée sur le dispositif général. Elle pourra se prononcer au moins sur le second avis, le premier étant reporté à la formation Industrie.

2. Enquête sectorielle annuelle (ESA)

Emmanuel Raulin, Insee

L'acronyme ESA désigne l'enquête sectorielle annuelle, dont la première réalisation aura lieu en 2009 sur l'exercice 2008.

Les maîtrises d'ouvrage sont multiples, et constituées de tous les services producteurs usuellement en charge des grands secteurs économiques (SCEES pour les IAA, SESP pour le transport et la construction, l'Insee pour les services et le commerce). L'originalité est la maîtrise d'œuvre exercée par l'Insee, qui réalisera la production de l'ensemble de cette enquête sectorielle annuelle. ESA est un élément du futur dispositif ESANE, où elle prend la suite de l'enquête annuelle d'entreprise, pour ce qui est des données qui ne sont pas disponibles dans d'autres sources administratives.

L'un des axes du programme ESANE consiste à recourir aux sources administratives afin d'alléger au maximum la charge de réponse des entreprises. L'ESA est donc très allégée par rapport à l'ancienne EAE.

Les objectifs généraux sont les suivants :

- repérer les différentes activités exercées par les entreprises afin de pouvoir déterminer leur activité principale ainsi que les activités annexes (information non accessible par voie administrative) ;
- repérer les restructurations juridiques (information qui devrait être prochainement accessible par voie administrative, ce qui allègerait encore le questionnaire) ;
- compléter les informations comptables non recueillies dans la liasse fiscale ;
- éclairer les aspects sectoriels (données propres à un secteur).

L'ESA est complètement intégrée dans le système ESANE, où elle occupe de fait une place centrale. Les utilisateurs de l'enquête sectorielle annuelle sont les utilisateurs de toutes les statistiques structurelles d'entreprise. Il s'agit notamment des comptables nationaux, clients privilégiés de la statistique sectorielle et structurelle d'entreprise. Les autres principaux utilisateurs sont les commissions des comptes, les fédérations professionnelles et la Commission Européenne (cf. règlement SBS sur les statistiques structurelles d'entreprise faisant obligation à la France de transmettre régulièrement des données dans ce domaine). L'unité statistique de l'enquête ESA sera l'entreprise au sens économique du terme, i.e. la plupart du temps les sociétés juridiques.

Le champ de l'enquête est défini par les secteurs producteurs : commerce, services, industries agroalimentaires, exploitations forestières et scieries, transports et construction. Des entreprises de toutes tailles sont enquêtées, comme actuellement pour l'EAE. L'enquête couvre le territoire national, DOM compris, même si ces derniers n'intégreront pas nécessairement le dispositif ESANE la première année. Il sera en effet nécessaire d'approfondir l'analyse des sources administratives disponibles dans les DOM – la situation différant d'un DOM à l'autre. Nous espérons toutefois intégrer les DOM dans le dispositif ESANE le plus tôt possible (en 2010 ou 2011).

La collecte sera organisée par voie postale, puis par voie électronique (probablement à partir de 2011 ou 2012). La périodicité est annuelle.

L'ESA succédant à l'EAE, il ne nous a pas semblé nécessaire de mettre en place une instance de concertation globale. Chaque maîtrise d'ouvrage (INSEE ou SSM précités) a travaillé avec les différents demandeurs pour déterminer la liste des variables à renseigner. Ainsi plutôt qu'une concertation globale, de multiples concertations partielles ont été organisées par les maîtrises d'ouvrage.

L'ESA étant intégrée à ESANE, les résultats seront diffusés dans ce cadre général. Ainsi, les premiers éléments de l'ESA de l'année N, disponibles vers le mois de juin de l'année N+1, seront retravaillés compte tenu des données issues d'autres sources, si bien que les résultats définitifs ne seront communiqués qu'à la fin de l'année N+1 (conformément à l'objectif de produire les statistiques sectorielles structurelles d'entreprise dans une durée d'un an avec des résultats provisoires communiqués à la fin de juillet N+1). Nous respecterons nos engagements envers l'Union Européenne en communiquant les résultats préliminaires à la fin du mois d'octobre N+1.

Nous vous demandons un avis d'opportunité pour cette enquête.

Édouard SALUSTRO, Président

Merci pour le caractère synthétique mais complet de cette présentation. Le débat est ouvert.

Christophe TERRIER, Insee

Je m'étonne de lire qu'aucune contrainte de réponse n'est appliquée.

Emmanuel RAULIN, Insee

J'ai rempli cette rubrique de façon hâtive. Il nous faudra évaluer bien entendu la charge de réponse imposée aux entreprises, qui sera différente selon le secteur et la taille de l'entreprise. Nous reprendrons le concept de

questionnaire simplifié (par opposition au questionnaire général) pour l'ESA. La charge sera ainsi minimale pour les petites entreprises.

Christophe TERRIER, Insee

Ce sont les premiers avis d'opportunités présentés suivant le canevas qui nous avons mis au point récemment. La présentation est très claire.

L'enquête EAP a fait l'objet d'une large concertation tandis qu'ici, aucune instance de concertation n'a été constituée. Par ailleurs, la fiche de l'EAP fait référence à la cohérence des données compte tenu de l'hétérogénéité des sources, tandis qu'ici les producteurs diffuseront les informations qu'ils souhaitent et aucune réelle mise en cohérence n'a lieu. Ce sont mes seules remarques sur ces fiches excellentes au demeurant.

Emmanuel RAULIN, Insee

Les statistiques ESANE que nous diffuserons seront bien cohérentes entre elles, même si cela n'a pas été explicité dans le paragraphe 18 de la fiche. Chaque maîtrise d'ouvrage sectorielle sera libre de sa stratégie de diffusion des résultats issus du fichier commun. Ainsi, si la diffusion des informations ne sera pas nécessairement identique d'un service à l'autre, les données seront bien cohérentes.

Nous n'avons pas jugé utile, dans l'animation du programme Resane, de mettre en place une instance de concertation pour définir l'enquête sectorielle annuelle de façon globale. Vu la diversité des secteurs concernés, cela aurait été difficile à organiser. Nous avons donc préféré recueillir les préoccupations de chaque maîtrise d'ouvrage. Ainsi, même si nous n'avons pas constitué d'instance de concertation officielle, nous avons régulièrement débattu (en fait les maîtrises d'ouvrage sectorielles) dans les commissions des comptes et par l'intermédiaire des organisations professionnelles. Tout comme pour l'EAP, certaines variables non utiles ont été abandonnées et le questionnaire de l'EAE a été très sensiblement allégé au profit d'enquêtes spécifiques qui seront mises en place par les services sectoriels eux-mêmes.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Si certains pensent qu'il sera nécessaire de débattre du contenu des questionnaires, ce sera possible. Le problème est lié au fait que les questionnaires représentent au total près d'un millier de pages. Une concertation sur l'ensemble de ces documents serait donc assez longue. Nous avons déjà réalisé un test du questionnaire auprès de 2 000 entreprises environ.

Yvonick RENARD, Medef

Lorsque le débat d'orientation de moyen terme 2003-2008 avait été ouvert, nous avons souhaité un allègement considérable de la charge d'enquêtes grâce aux données administratives. ESANE est une excellente réponse au souci de diminuer la charge.

Il me semble que nous pourrions, en tant qu'inter-formation, et pour des raisons de forme (absence de président pour la formation Industrie), adopter un avis d'opportunité favorable à l'ESANE dans son ensemble.

L'EAP offre un espace de coopération renouvelée entre les services enquêteurs – et notamment le Sessi – et les organisations professionnelles de l'industrie. Pour l'industrie alimentaire, le BTP et les services, il existe déjà une coopération forte qu'il ne faudrait pas perdre.

Édouard SALUSTRO, Président

Nous pourrions effectivement imaginer d'adopter un avis d'opportunité pour ESANE, ce qui nous permettrait de reporter l'avis d'opportunité sur l'EAP proprement dite à la prochaine réunion de la formation Industrie.

Si vous n'avez pas d'objection, je considère que cette proposition est adoptée.

3. Enquête sur la compétitivité de « l'Entreprise-France » et des entreprises françaises dans la mondialisation

Philippe SCHERRER, Insee

Je vous présente une enquête nouvelle. Il s'agit d'une enquête ponctuelle prévue en février 2008. Cette enquête permettra de mesurer la compétitivité des entreprises françaises et de recueillir leur opinion sur leur environnement. Cette enquête découle d'une demande du Comité national des conseillers du Commerce extérieur de la France. L'INSEE y a réservé un accueil favorable. Monsieur Durieux, Président du comité précité, souhaitait pouvoir présenter les résultats de trois enquêtes pour les Etats généraux du Commerce extérieur (les 22 et 23 mai prochains) :

- l'enquête sur la compétitivité de l'entreprise France et des entreprises françaises dans la mondialisation ;
- une enquête comparable menée par les conseillers du commerce extérieur de la France auprès des entreprises françaises établies à l'étranger ;
- l'enquête (déjà existante) sur les activités des entreprises françaises dans le monde, actuellement conduite par les conseillers du commerce extérieur de la France.

L'enquête sur la compétitivité de l'entreprise France sera adossée à l'enquête mensuelle de conjoncture de l'industrie de février 2008 par un envoi séparé. Les entreprises enquêtées sont donc les entreprises industrielles.

Je souhaite vous informer également de la constitution d'un comité de concertation. Il s'est réuni le 4 octobre dernier. Il regroupait des membres du Comité national des conseillers du Commerce extérieur (Monsieur Durieux, Monsieur Gravereau et Monsieur Derrac). Le Medef était représenté par Monsieur Renard. La DGPT, le Sessi et l'INSEE étaient également représentés. Les échanges ont permis de définir le périmètre et l'objectif de l'enquête ainsi que de valider le projet de questionnaire.

La division des enquêtes de conjoncture sollicite un avis d'opportunité de cette enquête au Cnis. Une présentation est prévue devant le Comité du label – sous réserve d'obtention d'un avis favorable du Cnis – le 6 décembre prochain.

Pierre SICSI, Banque de France

Je suis surpris qu'aucune précaution d'ordre statistique n'ait été évoquée. Il existe principalement deux sources d'informations sur les activités des entreprises françaises à l'étranger : l'enquête DREE – dont vous avez parlé implicitement – et l'enquête Banque de France sur les investissements directs français à l'étranger. Faute de temps – car les données sont librement accessibles par les deux parties –, peu de travaux ont confronté ces deux enquêtes.

Le chiffre d'affaires mesuré par les deux enquêtes est bien identique mais sous-estimé dans les deux cas. Plus le pays est important, plus le rapport de l'enquête DREE est petit. Ce n'est guère surprenant car il est plus facile, pour les conseillers du Commerce extérieur, de suivre les entreprises françaises établies dans les petits pays. Demander un avis d'opportunité au Cnis est surprenant si l'on considère que la qualité des statistiques n'est pas maîtrisée, la base d'enquête variant selon la taille du pays.

Philippe SCHERRER, Insee

Il est excessif de dire que nous n'avons pris aucune précaution sur le plan statistique. Nous avons pris cela en considération dès le départ. Nous cherchons à appréhender les atouts et les handicaps des entreprises françaises en matière d'exportation, d'implantation, d'attractivité, d'obtention d'aides et de l'efficacité de celles-ci. Nous appliquons les mêmes éléments de pondération que pour l'enquête de conjoncture classique. Les informations recueillies sont de nature qualitative.

Pierre SICSI, Banque de France

Mon propos visait à pointer les problèmes touchant les groupes français implantés à l'étranger. Vous me parlez des entreprises résidant en France. Votre réponse ne porte pas du tout sur l'enquête DREE.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Bruno Durieux souhaite faire état des résultats de ces enquêtes, en toute responsabilité. C'est donc à lui qu'il faudrait faire part de cette objection les 22 et 23 mai prochains. Nous savons que ces enquêtes sont lacunaires et rien ne permet d'assurer que leur réunion formerait un recouvrement complet du champ. Certaines entreprises françaises (ou filiales de groupes français à l'étranger) ne sont suivies par aucune des deux enquêtes. La remarque est tout à fait pertinente mais elle ne nous concerne pas pour l'avis d'opportunité.

Yvonick RENARD, Medef

Cette enquête est opportune. Le fait qu'il s'agisse d'une enquête ponctuelle est une espérance fantastique de modification monétaire.

Édouard SALUSTRO, Président

Est-ce à dire que l'euro va s'apprécier ? Pouvez-vous être plus explicite ?

Yvonick RENARD, Medef

L'Insee lance l'enquête à un moment où le cours de l'euro est très élevé. Le fait qu'il s'agisse d'une enquête ponctuelle signifie peut-être que l'euro va baisser...

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Je note votre ton anecdotique. Peut-on penser que l'enquête sera renouvelée ?

Philippe SCHERRER, Insee

Cette enquête est programmée seulement pour février 2008. Une demande de renouvellement n'a pas été expressément exprimée.

Philippe CUNEO, Secrétaire général du Cnis

L'avis d'opportunité devrait alors être renouvelé.

Édouard SALUSTRO, Président

Pouvons-nous adopter cet avis d'opportunité ?

L'avis est adopté à l'unanimité.

4. Enquêtes de conjoncture

Philippe SCHERRER, Insee

Je vais effectuer une synthèse des 10 enquêtes de conjoncture qui vous sont présentées pour avis d'opportunité. Il s'agit d'enquêtes infra-annuelles (à fréquence mensuelle, bimestrielle, trimestrielle et semestrielle) permettant de retracer la situation et les perspectives à court terme des entrepreneurs, de l'industrie, du tertiaire, du commerce de détail, du commerce de gros et du BTP. L'objectif de ces enquêtes est de retracer l'évolution de l'investissement, de la trésorerie et de l'emploi. Elles permettent de disposer d'une vue complète et cohérente d'un secteur d'activité donné, ce qui permet d'analyser des domaines peu couverts par les statistiques quantitatives. Elles apportent surtout une information essentielle pour l'analyse et la prévision à court terme. Les questions sont principalement qualitatives, ce qui facilite la rapidité d'obtention des résultats. Cela explique que les enquêtes de conjoncture soient considérées comme une aide à la décision en matière de politique économique.

Sur ces 10 enquêtes, 6 sont harmonisées au niveau européen :

- l'enquête de conjoncture sur l'industrie ;
- l'enquête sur le commerce de détail ;

- l'enquête sur les services ;
- l'enquête sur le bâtiment ;
- l'enquête sur les travaux publics ;
- l'enquête investissement dans l'industrie.

Elles font partie du système européen harmonisé des enquêtes de conjoncture piloté par la Commission Européenne (et plus précisément la Direction générale des affaires économiques et financières). Ce système est le cadre par lequel s'organise l'harmonisation des enquêtes. Des règles concernant le contenu des questionnaires, la périodicité, les champs, les méthodes de traitement, les périodes d'interrogation et de publication doivent être respectées par les organismes producteurs, qui s'engagent vis-à-vis de la Commission Européenne par un contrat.

Les résultats de ces enquêtes sont très attendus par les décideurs publics, économiques et monétaires, les conjoncturistes français et étrangers et naturellement les journalistes de la presse économique. Par rapport au dispositif présenté, il y a cinq ans, lors de la précédente labellisation des enquêtes par le CNIS, cinq principales évolutions m'ont paru intéressantes à signaler :

- **la suppression d'une précédente enquête de conjoncture** semestrielle sur la concurrence étrangère, dont le questionnement n'apparaissait pas très adapté. A la suite de différentes évolutions du dispositif de collecte, l'enquête semestrielle sur la concurrence étrangère n'apportait plus suffisamment d'informations au regard de l'enquête mensuelle de conjoncture de l'industrie et au surplus, il existait une redondance avec l'enquête de l'industrie -du moins pour la partie trimestrielle- relative aux exportations et à la compétitivité des entreprises. Cela explique que cette enquête a été supprimée en décembre 2005.
- **l'extension de l'enquête mensuelle de conjoncture des services au secteur des transports routiers de marchandises**, mise en œuvre en février 2006. En 1990, la Formation « commerce, services » du CNIS avait approuvé le principe d'une extension progressive du système d'enquêtes conjoncturelles dans les services, notamment pour les transports routiers. Le SESP (Service économie, statistiques et prospectives), intégré au Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable, avait proposé à l'INSEE, en 2005, de prendre en charge l'enquête de conjoncture des transports routiers. Ce transfert aura permis au SESP une économie de moyens supérieure au surcoût pour le Département de la conjoncture, grâce à des synergies et à la réalisation des autres enquêtes de conjoncture. Le comité du label avait été informé de ces évolutions. Nous les avons exposées lors d'une réunion du Comité du label.
- **la mise en place de la collecte par Internet** (initiée en janvier 2004), qui s'étend progressivement à toutes les enquêtes de conjoncture. Ont été successivement intégrées : l'enquête sur le commerce de gros, l'enquête de conjoncture sur l'industrie (novembre 2005), l'enquête services (mai 2006) et enfin, en juin 2007, l'enquête bâtiment et l'enquête commerce de détail. Cinq enquêtes de conjoncture sont en ligne sur Internet, ce qui permet les gains de productivité : 3 500 entreprises répondent aux enquêtes mensuelles par Internet, ce qui rend possibles des gains de productivité importants et économise autant de ressaisie en interne. Ce dispositif sera ensuite étendu aux autres enquêtes de conjoncture : artisanat dans l'industrie (janvier 2008), trésorerie dans l'industrie (juin 2008), investissements dans l'industrie (courant 2009) et enfin promotion immobilière (courant 2010). Fin 2007, la part du répondant par Internet dépasse les 30 % pour les trois premières enquêtes mises en ligne.
- **l'introduction d'une collecte en août** sur le modèle de ce que nous avons mis en place pour la production industrielle, pour toutes les enquêtes de conjoncture mensuelles relevant du système européen harmonisé. Cette évolution s'appliquera aux enquêtes industrie, services, commerce de détail et bâtiment, tout comme à l'enquête de conjoncture auprès des ménages (également soumise à l'obligation européenne). La France faisait partie des derniers pays à ne pas organiser de collecte en août et y a été invitée par la Commission Européenne. Elle s'est engagée à respecter cette échéance à partir de 2008.
- **la publication de nouveaux indicateurs du climat des affaires**, des indicateurs synthétiques mis en place, par exemple, pour l'enquête services en septembre 2004, pour celle sur le commerce de gros en juillet 2006 ou encore pour celle sur le bâtiment en juin 2007. Des indicateurs seront déployés en décembre 2007 pour le commerce de détail. Nous développons de nouveaux indicateurs de retournement. Celui du bâtiment a été publié en juin 2007.

Nous constatons donc, par rapport à 2002 :

- l'allègement des enquêtes et la disparition de l'une d'entre elles ;
- un rééquilibrage entre services et industrie (au profit du secteur tertiaire) ;
- la modernisation du dispositif de collecte avec la mise en place d'un dispositif par Internet offrant à l'Insee des gains de productivité (en économisant les ressaisies) ;
- la couverture mensuelle prochainement exhaustive (collecte en août) ;
- la mise en place progressive de nouveaux indicateurs synthétiques pour en faciliter la lisibilité.

La division des enquêtes de conjoncture sollicite l'avis du CNIS pour ces dix enquêtes auprès des entreprises. Nous pourrions alors les présenter au Comité du label, puis aux entreprises à compter du premier semestre 2008.

Patrice ROUSSEL, Insee

De quelle manière tiendra-t-on compte du passage à la NAF rev. 2 ? Pourrait-on revoir les définitions de champ en conséquence ?

Philippe SCHERRER, Insee

Pour l'instant, la date de changement de nomenclature est encore indéterminée pour les enquêtes de conjoncture européennes. Nous prendrons cette décision le 14 novembre prochain au sein du groupe de travail, sur la base d'un questionnaire remis aux différents instituts producteurs. L'Insee a proposé une entrée en vigueur en janvier 2010. Les nouveaux champs seront examinés par le groupe de travail de la Commission Européenne.

Christophe TERRIER, Insee

Je me réjouis de voir que le temps de réponse au questionnaire est estimé à un quart d'heure.

Je note que la concertation est uniquement menée entre des spécialistes européens – est-ce là la bonne façon de procéder ?

Je me pose des questions à propos de l'articulation avec RESANE : les enquêtes annuelles d'entreprise ont tendance à disparaître. D'ailleurs l'enquête de la FNTP existe-t-elle toujours ? Quelles sont les perspectives ?

Philippe SCHERRER, Insee

La concertation est exclusivement européenne. Les experts nationaux des enquêtes de conjoncture se réunissent une fois l'an. Ils s'attellent à la poursuite de l'harmonisation européenne. Les questions étant contraintes, il est difficile de jouer sur leur formulation. Le simple fait de changer un mot (« tendance » pour « évolution », par exemple), peut provoquer une rupture des séries temporelles.

L'EAE est notre seule source d'information à ce jour mais bien entendu nous utiliserons prochainement l'ESA et les enquêtes de production annuelles du Sessi.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Notre expérience montre qu'il était utile de pratiquer les débats avec les groupes en présence d'un représentant des enquêtes de conjoncture. Nous nous sommes aperçus que parfois, les questionnaires de l'Insee parvenaient à un responsable du groupe qui n'avait pas à sa disposition les informations demandées. Nous nous efforcerons donc de nous faire accompagner d'un représentant du service de la conjoncture lorsque nous profilerons un groupe.

Il existe un deuxième enjeu : la mise au point des bonnes pondérations. Il est facile de faire augmenter artificiellement le chiffre d'affaires associé à une filiale.

Yves ROBIN, Sessi

Lors de la préparation du dossier pour le Comité du Label, il faudrait s'efforcer d'aboutir à une bonne coordination avec le dispositif de suivi conjoncturel. Ce serait un avantage que de pouvoir rapprocher les

enquêtes de branche et les enquêtes de conjoncture. Il serait préférable d'effectuer une présentation de ce point au Comité du label. Cela vaut pour l'industrie mais aussi pour d'autres secteurs.

Édouard SALUSTRO, Président

S'il n'y a pas d'opposition, je considère que cet avis d'opportunité est adopté pour les 10 enquêtes de conjoncture. Je précise que vos observations figureront dans le procès-verbal et, sans pour autant modifier l'avis, influenceront la suite des travaux.

L'avis est adopté à l'unanimité.

IV - Examen de demandes d'accès à des données au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 modifiée

1. Demande de l'Ifen d'accès aux données Clap

Michel DAVID, Ifen

Je représente l'IFEN (Institut français de l'environnement) et vous demande l'accès à la base CLAP (connaissance locale de l'appareil productif) produite par le Département de l'action régionale de l'INSEE. L'IFEN est le service statistique ministériel du MEDAD (essentiellement dans le domaine de l'écologie).

L'IFEN produit tous les quatre ans un rapport sur l'état de l'environnement. Il travaille auprès d'Eurostat. Il prépare les travaux de la commission sur les dépenses de protection de l'environnement. Il travaille avec la mission Emploi qui résulte des réflexions produites par l'IGAS et l'IGE (Inspection générale de l'Environnement).

Le dernier rapport mettait en exergue une méconnaissance du marché de l'emploi dans le secteur de l'environnement accompagné d'un manque d'expertise. Par ailleurs, les discussions relatives à la préparation du rapport sur les dépenses de protection de l'environnement montrent que nos connaissances sur l'emploi sont insuffisantes (localisation, qualification, rémunération, etc.).

Le besoin de suivi des éco-activités émane à la fois d'une demande d'Eurostat pour mieux connaître le secteur et des propositions du groupe 6 du Grenelle de l'Environnement, qui réfléchissait à la compatibilité entre l'écologie et la création d'emplois. Des secteurs émergents produisent des biens et services en faveur de l'environnement.

Notre requête trouve aussi son origine dans les travaux de la DIACT. L'IFEN joue rôle important dans l'animation de l'Observatoire du Littoral. Nous avons observé une forte augmentation de la pression démographique et une urbanisation croissante du littoral mais nous disposons de peu d'éléments sur l'emploi. A quelle nature d'emplois avons-nous affaire : résidentiels, productifs, publics ?

Nous souhaitons enfin consolider les informations que nous retirons déjà des enquêtes annuelles d'entreprises, des ratios de productivité, afin notamment de savoir quelles régions se démarquent par leur action en faveur de l'environnement.

Yvonick RENARD, Medef

Pourriez-vous être plus explicite sur ce que vous espérez trouver dans CLAP ?

Michel DAVID, Ifen

Je ne suis pas le mieux placé pour en parler, mais à ma connaissance CLAP est composée de trois fichiers concernant respectivement les entreprises, les établissements et les salariés. Le troisième fichier renferme des données agrégées à l'établissement et non des données individuelles. Nous aimerions par exemple connaître les niveaux de rémunération et de qualification dans les secteurs que nous pourrions identifier. Nous aimerions aussi connaître la pyramide des âges afin d'évaluer la tenue du marché du travail et les besoins en formation. Nous aimerions aussi disposer de données globales sur l'emploi régionalisé. Nous n'avons que des données parcellaires pour le moment. Nous voudrions enfin confronter les informations tirées de CLAP avec d'autres sources.

L'inter-formation délivre un avis favorable à la demande d'accès.

2. Demande du Sessi d'accès aux données Clap

Nicolas RIEDENGER, Sessi

La demande que je présente a pour objet de permettre au Sessi de répondre à une demande croissante d'études territoriales. La plus pressante concerne la publication d'un tableau de bord sur les pôles de compétitivité avant la fin de l'année. Le Sessi souhaite lui aussi avoir accès à la base de données CLAP, qui est adaptée pour ce type de sujet. La demande porte sur l'ensemble de l'économie puisque le Sessi est habilité à réaliser des études au-delà du cadre des entreprises industrielles. Il travaille sur des sujets transversaux tels que l'innovation, les TIC et les pôles de compétitivité.

L'inter-formation délivre un avis favorable à la demande d'accès.

V. Changement de nomenclatures

1. Derniers développements

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Courant avril, une modification s'est produite dans la détermination des donneurs d'ordre dans l'industrie au niveau de la CITI, et par transitivité, de la NACE. Dorénavant, seront considérés comme producteurs les opérateurs qui possèdent les matières premières. Ainsi, alors que nous considérons un acteur ayant développé un produit mais l'ayant fait fabriquer par un sous-traitant comme un producteur, ce ne sera plus le cas avec la NACE rev. 2.

Nous avons pris connaissance de cette information tardivement, alors que la NAF était pratiquement adoptée. Nous avons rapidement noté que cela pouvait avoir des conséquences importantes pour les statistiques de production, PRODCOM et l'ensemble du système statistique. L'Insee a chargé Alain Gallais d'une mission d'approfondissement des nombreuses conséquences pour le système statistique public.

N'ayant plus le temps de revoir les enquêtes, nous ne les modifierons pas pour 2008. Nous n'avons pas non plus le temps de savoir si ce changement de définition induirait aussi un changement de comportement des entreprises elles-mêmes. Nous vous informerons de nos conclusions au cours des prochaines réunions. Chantal Madinier va exposer à présent le déroulement normal du changement de nomenclature.

2. Plan de communication

Chantal MADINIER, Insee

La NAF est la déclinaison de la NACE (Nomenclature d'Activités de la Communauté Européenne). Elle est mise en place par un règlement paru le 30 décembre 2006. Le projet de NAF a été approuvé par la CNNES le 22 juin 2007. Le décret est en phase ultime de consultation et devrait être envoyé pour signature au plus tard début novembre. Le décret devrait donc pouvoir paraître avant la fin de l'année.

Au niveau technique, le principal changement est dû au fait que la codification s'effectue sur 5 positions (au lieu de 4). Chaque code NAF a 5 caractères, les 4 premiers étant ceux de la NACE. Le cinquième caractère qui est une lettre indique ou non que le poste NACE a été découpé.

Deux sections transversales sur l'environnement et sur l'information et la communication ont été créées. Une division particulière a été créée pour les TIC. Les services sont désormais scindés en deux divisions. Enfin, nous identifions systématiquement les activités d'entretien et de réparation.

La classification des produits française (CPF) dépend pour sa part de la CPA (nomenclature européenne - classification des produits associée) qui est en cours d'adoption. Le règlement sur la CPA n'est pas encore paru mais il est attendu pour la fin de l'année. De toute manière, la CPA est censée s'appliquer le 1^{er} janvier 2008. La CNNES a acté que la CPF reprenait exactement la CPA et par conséquent, la parution du règlement

sur la CPA rendra la CPF applicable. Nous pourrions alors nous contenter de publier un arrêté afin que la CPF entre en vigueur au 1^{er} janvier. La CPA a été très détaillée puisqu'elle compte désormais 3 142 postes contre 2 600 précédemment.

La communication est assez large, puisque le changement de nomenclature touche un grand nombre d'acteurs. La communication est centrée sur le site de l'Insee. Nous remettrons à jour les pages lorsque le décret sera publié. Nous allons aussi faire remonter les pages dans l'arborescence du site. Les autres sites renverront l'internaute vers le site de l'Insee et une FAQ¹ assez développée est prévue. Nous disposons d'autres supports de communication : un diaporama, des dépliants, une lettre électronique, des publi-communiés, etc. Les principaux clients pourront s'abonner à une lettre d'information.

Le plan est décliné en 3 axes :

- Un courrier d'alerte signé du directeur général de l'Insee a été envoyé aux **utilisateurs du répertoire** en octobre 2006.
- **Les personnes physiques et morales inscrites au répertoire** vont changer de code APE. Nous avons prévu un renforcement de l'accueil téléphonique et un accompagnement pour les associés. Nous comptons également améliorer la FAQ. Un avis de situation sera envoyé à toutes les entreprises employeuses, les informant de leur nouveau code APE. Les autres entreprises obtiendront leur avis de situation en se connectant sur le site Insee.fr.
- Nous commençons enfin à mettre au point la communication auprès des **utilisateurs de statistiques**.

Le week-end des 5 et 6 janvier 2008, nous effectuerons le basculement afin de transformer l'APE de chaque unité de la NAF version 1 à la NAF version 2. Des travaux préparatoires se sont tenus tout au long de l'année 2007. Nous avons créé les futurs codes APE et des basculements et recodifications automatiques ont été opérés. D'autres codifications ont été rendues possibles par l'EAE et les enquêtes d'amélioration du répertoire.

Sur 8 millions d'unités à coder, 5 millions vont être recodées automatiquement. 800 000 codes ont pu être obtenus grâce aux EAE et aux enquêtes d'amélioration du répertoire. Nous avons obtenu un autre million de codes par l'intermédiaire de fichiers administratifs et encore un million à l'aide de modèles de recodification.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Il existe bien un nouveau code APE pour chaque ancien code. On sait que ça ne pose pas de problème, tout code de départ donne lieu à un code d'arrivée.

Chantal MADINIER, Insee

Une fois le fichier ré-encodé, nous pourrions informer les 1,5 million d'entreprises employeuses de leur nouveau code APE.

Le fichier dit « de bascule » (comportant les anciens et les nouveaux APE pour chaque SIRET) sera fourni aux SSM, aux associés et pour le public mais pour l'instant nous n'avons pas statué sur les conditions commerciales de sa diffusion.

Les tables statistiques de passage entre les deux versions de la NAF seront disponibles en début d'année et seront affinées tout au long de l'année. Nous savons d'ores et déjà qu'un code NAF actuel peut correspondre à plusieurs codes futurs et nous saurons selon quelle proportion. La table de conversion définitive devrait être prête fin 2008. La table de correspondance de la CPF sera également en ligne.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Tout au long de l'année, nous allons devoir régler des litiges. Nous allons appliquer des modèles pour procéder au basculement de 800 000 entreprises sur la base de présomptions. Nous saurons par exemple que pour une strate donnée, nous effectuerons correctement le basculement dans 80 % des cas et qu'il nous faudra corriger

¹ Foire aux questions

les codes erronés. Nous devons donc rectifier un grand nombre de codes en 2008 ce qui fera évoluer la table de correspondance de la NAF rev 1 à la NAF rev 2.

Chantal MADINIER, Insee

La NES (nomenclature de synthèse), un modèle français que nous n'avons jamais réussi à faire adopter à l'étranger, a été abandonnée sur décision de la CNES en juillet 2006.

Je vous présente un tableau rassemblant les différents niveaux de la nomenclature. Dans sa version 1 (1993), la NAF comportait 712 classes regroupées en 17 sections. La NES ne correspondait absolument pas à ces subdivisions.

Nous disposerons à l'avenir de 732 sous-classes NAF (codées sur 5 positions), regroupées en classes NAF, elles-mêmes regroupées en 172 groupes (codés par les trois premières positions) et enfin en 88 divisions. Nous aurons 21 sections au total.

Nous avons créé des postes de nomenclature agrégés, sous l'égide de l'OCDE mais aussi avec une forte participation française. Les 21 sections sont elles mêmes regroupées en 10 « niveaux top-top ». Nous avons également introduit le niveau 38, intermédiaire entre les sections et les groupes. Un niveau 66 est en cours d'élaboration à Eurostat pour la diffusion des comptes nationaux. Enfin, pour la diffusion des comptes trimestriels, nous pouvons utiliser le niveau 10 mais nous souhaiterions le désagréger en un niveau 16, en désagrégeant notamment l'industrie. La configuration du niveau 16 est quasiment définie en interne à l'Insee.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Nous ajouterons un transparent à ce sujet. Vous pourrez le télécharger sur le site du Cnis.

Chantal MADINIER, Insee

L'industrie est séparée en plusieurs postes : industrie agroalimentaire, cokéfaction et raffinage, fabrication de matériel de transport, équipements électriques, électroniques et informatiques, et autres produits manufacturés. Par ailleurs, nous regroupons les industries extractives, et les secteurs de l'énergie et de l'eau. La construction reste un secteur à part, de même que les transports.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Nous n'avons pas voulu isoler les hôtels, cafés et restaurants, et ils restent regroupés avec le commerce.

Chantal MADINIER, Insee

Nous trouvons également les sections suivantes pour les services :

- information et communication ;
- activités financières et réassurance ;
- activités immobilières ;
- activités scientifiques et techniques, soutien et services administratifs (regroupement des sections M et N) ;
- administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale ;
- autres activités de services.

L'agriculture représente pour sa part une section.

Yvonick RENARD, Medef

Nous insistons pour que l'on réussisse l'échéance du 1^{er} janvier 2008, que ce soit pour la NAF ou pour la CPF. Evitons que l'arrêté CPF n'ait pas de signification statistique.

Madame Madinier a confirmé que la NES serait abandonnée ; nous souhaitons qu'elle le soit dès 2009 et que nous ne la prolongions pas jusqu'en 2011.

S'agissait-il d'une information en vue d'une consultation pour la nouvelle nomenclature de synthèse ?

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Non.

Chantal MADINIER, Insee

Nous ferons tout notre possible pour que les textes soient publiés avant 1^{er} janvier 2008. Je ne suis pas inquiète à propos de la NAF : si le décret est envoyé à la signature d'ici le 1^{er} novembre, il devrait être signé dans les temps. Nous allons devoir publier un arrêté à la suite de la publication du règlement sur la CPA. Cela ne réclame qu'une journée. Ma seule crainte serait que le règlement sur la CPA ne soit pas prêt avant la fin de l'année. Si le règlement CPA est publié le 27 décembre, nous serons capables de publier l'arrêté pour la CPF le 30 décembre.

Thierry LACROIX, Insee

Lorsque le règlement CPA est publié, il faut qu'Eurostat donne son accord sur la CPF avant qu'elle puisse être appliquée. Par ailleurs, une consultation écrite de la CNNES sera également nécessaire, même si nous faisons en sorte de raccourcir les délais.

Chantal MADINIER, Insee

La consultation pourrait avoir lieu par anticipation étant donné que la CNNES a reconnu l'identité des deux tables.

Philippe CUNEO, Secrétaire général du Cnis

Yvonick Renard invoque un risque d'utilisation non statistique de la CPF. Pourrait-il expliciter ce point de vue ? Nous ne voyons pas un tel risque : la CNNES a acté l'identité de la CPA et de la CPF rev. 2.

Yvonick RENARD, Medef

C'est la lecture que nous voudrions faire.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Je comprends bien les inquiétudes, mais en règle générale la France répond aux obligations européennes et elle n'affine les nomenclatures qu'à la demande des organisations professionnelles. Pourquoi compliquerions-nous la situation inutilement étant donné que personne n'a réclamé de découpage plus fin ?

Yvonick RENARD, Medef

Un découpage plus fin à finalité statistique est concevable mais cela ne relève pas de cette instance. Qui peut garantir qu'un texte arrêté aura une vie uniquement statisticienne ?

Thierry LACROIX, Insee

Le décret NAF n'est pas couplé avec celui de la CPF uniquement pour des questions de calendrier. Dans le décret NAF, qui portera d'ailleurs l'intitulé : « décret portant dispositions relatives à la nomenclature d'activités et de produits », certains paragraphes concerneront également la CPF. L'arrêté de la CPF consistera simplement à signaler sa date d'entrée en vigueur. L'usage de la CPF est déjà contenu dans le décret.

Chantal MADINIER, Insee

Finalement, l'arrêté n'a pas de réalité s'il ne se rapporte pas à un décret. Il s'agit vraiment d'un problème de calendrier.

Philippe CUNEO, Secrétaire général du Cnis

Je propose que nous rendions un avis selon lequel l'inter-formation réclame que l'arrêté CPA corresponde bien aux décisions de la CNNES.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Nous pourrions d'ailleurs difficilement écrire le contraire. Je ne comprends pas bien tes inquiétudes. Le seul risque est lié aux délais.

Chantal MADINIER, Insee

Le décret s'applique à la fois pour les activités et les produits.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Je peux apporter une information supplémentaire. A la demande de certains SSM, le directeur général avait diligenté une mission pour mesurer l'impact du changement de nomenclature sur les entreprises. Nous n'avons pas porté le point à l'ordre du jour car les recommandations de cette mission n'ont pas encore été présentées au comité de direction de l'Insee. Par conséquent, nous ne pouvons pas vous indiquer à quelles conclusions les auditeurs sont parvenus.

Patrice ROUSSEL, Insee

Chantal Madinier a rappelé que 885 000 entreprises allaient faire l'objet d'une recodification par modélisation. Est-il prévu un dispositif d'accueil pour les entreprises qui souhaiteront que leur code soit revu ?

Michel EURIAT, Insee

Je ne vois pas comment nous pourrions prévoir un accueil particulier. Nous ne pouvons pas connaître l'objet de la demande avant d'avoir décroché le téléphone ou d'avoir ouvert l'enveloppe. L'accueil général a été très soigneusement amélioré. Cela correspond à un plan d'action en cours depuis l'année dernière, inclus d'ailleurs dans le plan qualité de l'Insee. Cet accueil sera mis en place à compter de novembre 2007. Si une procédure écrite est nécessaire, nous prévoyons une interface sur le site de l'Insee permettant aux entreprises de télécharger un formulaire de demande. Nous voulons faire en sorte que l'accueil soit le plus fluide et le plus efficace possible.

Charles EL NOUTY, CGPME

Je pense que les problèmes liés aux utilisations non-statistiques de la CPF ont été dressés par la mission de l'Inspection générale. Nous devrions attendre ses recommandations avant de remettre un avis. Nous souhaitons que les membres du Cnis soient destinataires de ces conclusions, avant l'Assemblée générale de décembre.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

L'Inspection générale devrait rendre compte au Comité de direction la semaine prochaine. Le calendrier est donc très largement tenable.

Philippe CUNEO, Secrétaire général du Cnis

Je propose tout de même que nous émettions un avis selon lequel nous rappellerions notre opposition à une éventuelle déconnexion entre CPA et CPF.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Nous voterons une seule fois pendant l'Assemblée plénière mais ce vote s'appuiera sur les remarques de la CNNES et de l'inter-formation.

Yvonick RENARD, Medef

Je suggère une tournure plus positive : « L'inter-formation rappelle l'usage statistique... ».

Yves ROBIN, Sessi

Si la table est à finalité statistique par sa conception, elle peut aussi être utilisée à des fins non statistiques. Il me semble utile que nous partagions tous les mêmes appellations, que ce soit ou non pour des études statistiques. Je suis certain par exemple qu'un arrêté est en préparation pour la filière bois, visant à définir les produits taxables sur la base des définitions de la CPF.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Nous serions gênés que l'on nous demande de revenir en arrière pour appliquer une réglementation.

Édouard SALUSTRO, Président

L'avis serait le suivant :

« L'inter-formation rappelle son attachement au caractère identique des nomenclatures CPA et CPF ».

L'avis est adopté à l'unanimité.

3. Rétropolation**Jean LIENHARDT, Insee**

Je vais vous indiquer les conséquences du changement de nomenclature sur les séries rétrospectives. Mon exposé sera bref mais vous pourrez vous référer à ma note. Pour l'instant, il s'agit de perspectives car tous les éléments ne sont pas fixés. Nous avons repéré une petite centaine d'applications au sein du SSP (système statistique public) potentiellement concernées par ces changements de nomenclature. Néanmoins, il n'est pas nécessaire de rétropoler toutes les séries, loin s'en faut.

J'ai donné une définition très large au terme « rétropolation ». On pense souvent à des périodes très longues mais beaucoup de rétropolations portent sur des périodes très courtes (deux ou trois ans de part et d'autre de la date de référence). Souvent par ailleurs les données rétropolées sont réutilisées dans d'autres applications. Il existe par ailleurs des points doubles (information identique dans les deux nomenclatures pour une année). Nous serons aussi conduits à réaliser des « extrapolations » dans la mesure où il nous faudra parfois proposer des données selon la NAF rev 1 alors que les données ont été converties à la NAF rev. 2.

Les raisons des rétropolations sont relativement connues. Nous pouvons avoir besoin de préparer des données pour d'autres applications et de satisfaire les besoins d'un utilisateur final.

Le calendrier du passage des applications selon la nouvelle nomenclature vous est rappelé dans la note, ainsi que les conséquences pour la rétropolation. A l'inverse, les sources non rétropolées ne sont pas évoquées.

Pour les données structurelles, les premières données seront disponibles courant 2010 au titre de l'année 2008 tandis que pour les données conjoncturelles, les résultats seront disponibles à partir de février 2009 (correspondant à janvier 2009). La première campagne de comptes nationaux selon la nouvelle nomenclature sera publiée en mai 2011, sur la base de la période 2008-2010.

Les contraintes proviennent tout d'abord des autorités européennes. Ont déjà été modifiés tous les règlements sectoriels du niveau de codécision. Dans le courant de l'été, ont été également modifiés les règlements de comitologie associés à ces éléments de codécision.

14 règlements sectoriels ont été modifiés au total. La plupart du temps, des règles ont déjà été proposées pour la rétropolation. Ainsi, selon le règlement structurel, les données devront être disponibles dans les deux nomenclatures à la mi-2010. Nous devons parallèlement faire face à des contraintes techniques nationales,

liées au processus d'élaboration des sources. Nous sommes parfois obligés de rétopoler des séries courtes. Enfin, il y a naturellement des contraintes liées à la poursuite des politiques de diffusion.

Venons-en aux perspectives. Pour les statistiques annuelles d'entreprises, le point double se situe en 2006. La rétopolation sera possible entre 2003 et 2005. Une extrapolation est prévue pour 2007. Cette source revêt un caractère important et il convenait de la rétopoler. Les données publiées au titre de 2006 seront encore diffusées selon l'ancienne nomenclature. De même, le SIE (système intermédiaire d'entreprises) sera disponible dans les deux nomenclatures pour la séquence comprise entre 2005 et 2008. Les données de 2005 et de 2006 seront établies selon la première nomenclature, puis dans la seconde ; à l'inverse, celles de 2007 et 2008, d'abord construites dans la seconde, seront ensuite extrapolées.

Pour l'enquête LIFI-RECME, la séquence concerne les années 2006 à 2008.

Les données de l'enquête R&D seront rétopolées en NAF rev. 2 à partir de la fin de 2009, pour la période allant de 2001 à 2007.

Dans ALISSE, l'outil de diffusion des données structurelles, nous allons développer deux bases parallèles. Ces bases ne dialoguant pas, nous n'aurons pas d'effort de mise en cohérence à prévoir.

J'ai cité Resane pour mémoire (sa mise en œuvre étant postérieure au changement de nomenclature).

S'agissant de SIRENE, il n'y a pas à proprement parler de rétopolation. Les perspectives concernent la mise à disposition d'un fichier en double nomenclature (début 2008). D'autres travaux de double codification à usage interne seront réalisés en 2008.

Concernant la démographie des entreprises, les séries à rétopoler portent sur la période 1993-2008. Il s'agit de données de démographie conjoncturelle et structurelle.

Il existe deux méthodes de rétopolation : une est de type « statistique » tandis que l'autre fait l'objet d'un traitement individuel de chaque millésime. Nous utiliserons le plus souvent possible cette technique, même si elle est plus onéreuse.

Pour les comptes nationaux, au niveau agrégé, la période de rétopolation s'étend de 1959 (première année disponible) à 2008, et au niveau détaillé, entre 1999 et 2008. Pour les comptes trimestriels, la rétopolation porte sur les années 1978 à 2010. Toutes ces séries seront disponibles au printemps 2011.

Les enquêtes de conjoncture seront nécessairement rétopolées. J'ai retenu l'hypothèse d'un basculement au début de 2010. La portée du changement de nomenclature est variable selon les enquêtes (comme il est indiqué dans le détail du point 4 de cette note).

Les statistiques d'emploi sont également concernées. Pour les données ACEMO, la rétopolation remonte jusqu'en 1998 et même 1993 pour certaines données. Pour EMMO, les séries rétrospectives seront relatives à la période 1996-2008 et seront disponibles en 2009. En général, ces données seront disponibles en même temps que la première publication. Nous allons également rétopoler les statistiques sur les missions d'intérim. Pour ECMOSS, qui repose sur un double système d'enquête sur quatre ans, le traitement est plus subtil. Nous allons sans doute rétopoler l'enquête ECMO mais sans doute pas l'enquête précédente, qui portait sur la structure des salaires.

Les DADS supposent également un traitement particulier. Nous diffusons deux années consécutives simultanément. La production d'une année courante doit se doubler de la rétopolation de l'année précédente.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Pour des raisons d'ordre du jour, et pour un plus grand détail, je vous suggère de consulter la note et la présentation PowerPoint sur le site du Cnis.

VI. La connaissance statistique des marchés

1. Présentation

Yves Robin, Sessi

Mon exposé porte sur l'évaluation des marchés intérieurs pour les produits industriels. La demande des organisations professionnelles en la matière est ancienne (cf. notamment le rapport Domergue-Roussel de juin 2004). Cette demande porte sur des résultats à un niveau fin de la nomenclature de produits, voisin de celui des enquêtes de branches. Il s'agit d'analyser l'évolution de la demande intérieure en termes de produits et la répartition entre les producteurs nationaux et les producteurs étrangers. L'approche traditionnelle consiste à assimiler l'offre étrangère aux importations et l'offre nationale, à la différence entre la production domestique et les exportations. Ce modèle simple se heurte à des difficultés : divergences de sources, incohérences conceptuelles (différences entre les prix de production et les prix d'exportation par exemple), et enfin on pose l'hypothèse fautive que tous les produits importés sont destinés au marché intérieur.

Lors des premiers contacts avec les organismes professionnels du domaine de la mécanique, le Sessi a constitué un groupe de travail qui s'est réuni régulièrement depuis un an, et le Département des activités tertiaires de l'Insee y a été associé. Nous avons tenu compte des difficultés identifiées et l'INSEE a procédé à un chiffrage à partir des données de l'EAE dans le commerce. Les enquêtes permettent de descendre au niveau 700 de la NAF, où l'on trouve des entreprises spécialisées dans le négoce de gros de certains types de produits et où l'on peut isoler des entreprises fortement importatrices. Cela permet de caractériser des comportements et de déduire les montants de vente et d'achat par extrapolation. Par ailleurs, des évaluations ont été réalisées à partir des enquêtes de branche industrielles (celle de syndicats de la mécanique, notamment) permettent d'aboutir à une description assez complète des flux d'alimentation des marchés intérieur et extérieur, tout en mettant également en lumière, malheureusement, un certain nombre d'incohérences.

Selon les filières, le producteur et le consommateur sont séparés par un ou plusieurs négociants, mais des produits sont parfois directement importés par un utilisateur final (un industriel par exemple).

Le partage entre l'offre intérieure et l'offre étrangère est souvent assez éloigné de celui obtenu en considérant d'une part le montant des importations et d'autre part le solde entre la production domestique et les exportations. Les écarts relèvent d'incohérences, au niveau détaillé, entre les données douanières et celles de l'enquête annuelle d'entreprise du commerce. Les erreurs se compensent à peu près, en revanche, à des niveaux de nomenclature plus agrégés. La principale difficulté est que le modèle mis en place par le Département des activités tertiaires et le Sessi est valide au niveau 700 des classes d'activités : le modèle ne fonctionne plus bien à un niveau plus agrégé ou plus fin. Par ailleurs, nos calculs montrent qu'il existe des flux assez massifs entre producteurs nationaux et grossistes, et entre les grossistes eux-mêmes. En négligeant le négoce, comme dans l'approche simplifiée, l'on s'éloigne de la réalité. La taille du marché intérieur est complètement sous-estimée : elle apparaît même parfois négative !.

En conclusion, le dispositif actuel ne peut répondre aux attentes exprimées par les organismes professionnels ; il faudrait, pour certains produits, expliciter le schéma de description, mieux identifier les informations manquantes et mener une expérimentation sur un nombre limité de produits.

Le groupe de travail conclut qu'une enquête spécifique est envisageable, à condition toutefois que la charge ne soit pas trop lourde pour les entreprises. Par ailleurs, cette enquête devrait permettre d'avoir une vision complète du marché intérieur. Les professions concernées devront adhérer à cette démarche. Cette enquête aurait une taille limitée dans un premier temps et serait menée à titre purement expérimental.

Une telle enquête est par conséquent envisageable si ces conditions sont réunies. Le 18 septembre 2007, le groupe de travail en est venu à cette conclusion. Les organismes professionnels réfléchissent à la question et vont nous recontacter.

2. Débat

Édouard SALUSTRO, Président

La balle est dans le camp des professionnels, si j'ai bien compris. Cela signifie que la connaissance statistique des marchés fera l'objet d'une réédition.

Yves ROBIN, Sessi

Tout à fait.

Édouard SALUSTRO, Président

Avez-vous fixé une date de rendez-vous ?

Yves ROBIN, Sessi

Elle sera fixée prochainement.

VII. Points divers

Charles EL NOUTY - CGPME

Nous avons observé que les années précédentes, il existait un important besoin de statistiques sur les PME de la part des acteurs politiques, économiques et sociaux. Si nous avons pris en compte la dimension des groupes, nous nous sommes déjà posés la question de l'extraction de la sous-population des PME.

Nous avons formulé officiellement cette demande auprès du Cnis et du directeur général de l'Insee. Nous sommes régulièrement sollicités pour des sujets tels que les rémunérations des dirigeants d'entreprise, qui ont fait l'objet d'un débat à la fin de 2006. Ayant trouvé des informations contradictoires dans la presse, nous avons sollicité l'INSEE pour qu'il produise des données statistiques. Nous avons remis une liste de domaines pour laquelle nous pensons qu'il serait pertinent d'extraire la sous-population des PME. Nous pouvons nous interroger par exemple sur la compétitivité des PME françaises dans la mondialisation. Nous voudrions aussi connaître la place des PME au sein des pôles de compétitivité.

Autre question : quels sont les profils des chefs d'entreprise ?

Nous déposons un projet d'avis qui laisse une grande marge de négociation à l'Insee et aux SSM. Nous souhaitons qu'une présentation ait lieu pour l'Assemblée plénière de décembre.

Jean-Marc BÉGUIN, Rapporteur

Je lis le projet d'avis :

« Le Conseil prend acte de la nécessité de fournir aux acteurs économiques, politiques et sociaux, les statistiques sur la population des PME dans les domaines pertinents. Il demande une concertation entre les utilisateurs et le SSP qui permette de dégager des pistes de progrès dans ce domaine. »

A ce stade, je ne vois pas d'inconvénient à ce que nous votions cet avis relativement général. Cependant, il n'est pas équivalent de déposer une demande qui a un impact sur le système de production par rapport à une autre qui aurait un impact sur le système de diffusion. Le système de diffusion ne dépend pas de moi. Nous traitons une cinquantaine de requêtes par an telle que celle de la CGPME évoquée tout à l'heure à propos des rémunérations des dirigeants d'entreprise, sans que le Cnis ait besoin d'émettre un avis. Il s'agit de produits sur-mesure réalisés à la demande d'un utilisateur. De telles demandes n'ont pas d'incidence sur l'appareil productif.

Je vous accorde en revanche que nous sommes bien concernés par la question de la définition de la population de référence. Le rapport sur les groupes avait débouché sur une recommandation d'améliorer la connaissance des PME. Il me semble difficile de réfléchir à cette question sans disposer d'un directeur en charge des PME – le poste est actuellement vacant.

Patrice ROUSSEL, Insee

Il est à nouveau occupé depuis la semaine dernière.

Charles EL NOUTY, CGPME

Le problème porte effectivement sur le système de production et pas seulement sur le système de diffusion et l'incidence ne sera pas la même selon la définition retenue pour les PME.

Notre connaissance, par exemple, des exportations des PME françaises, est très modeste.

Philippe CUNEO, Secrétaire général du Cnis

Il nous reste deux avis à voter. Pouvons-nous convenir d'approuver cet avis sous réserve d'en revoir la rédaction ultérieurement ?

Charles EL NOUTY , CGPME

Tout à fait.

VIII - Projets d'avis de l'inter-formation

Les participants débattent des [projets d'avis](#) de l'inter-formation.

Conclusion

Édouard SALUSTRO, Président

Nous vous remercions de votre participation.

La séance est levée à 17 heures 45.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU PRÉSENTÉS EN SÉANCE

Documents préparatoires :

- Avis 2007 et moyen terme 2004-2008
- Fiches d'enquêtes pour examen en avis d'opportunité :
 - . enquête annuelle de production (EAP),
 - . enquête sectorielle annuelle (ESA),
 - . enquête sur la compétitivité de « l'Entreprise-France » et des entreprises françaises dans la mondialisation,
 - . enquêtes de conjoncture
- Demandes d'accès à des données dans le cadre de l'article 7bis de la loi de 1951 :
 - . demande de l'Ifen à des données Clap détenues par le département de l'action régionale de l'Insee,
 - . demande du Sessi à des données Clap détenues par le département de l'action régionale de l'Insee.
- Note du 5 octobre 2007 de M. Jean Lienhardt sur les perspectives en matière de séries rétrospectives liées aux changements de nomenclature

Présentations en séance :

- Projet de fusion des statistiques annuelles d'entreprise (Fusain)
- Les attentes en matière d'emploi lié à l'environnement
- Communication autour du changement de nomenclatures
- Changement de nomenclature 2008 : quelles perspectives pour les données rétrospectives ?
- Evaluation du marché intérieur pour des produits industriels

Ces documents sont disponibles sur le site du Cnis <http://www.cnis.fr> rubrique Agenda.

AVIS D'OPPORTUNITE

- Enquête sectorielle annuelle (ESA)
- Enquête sur la compétitivité de «l'Entreprise-France » et des entreprises françaises dans la mondialisation
- Enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie
- Enquête mensuelle de conjoncture dans les services
- Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie
- Enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment
- Enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros
- Enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobile
- Enquête trimestrielle de conjoncture dans la construction immobilière
- Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment
- Enquête trimestrielle de conjoncture sur les investissements dans l'industrie
- Enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics

AVIS D'OPPORTUNITÉ
Enquête sectorielle annuelle (ESA)

Programme : 2008
Émetteur : Insee - Direction des statistiques d'entreprises

Au cours de sa réunion du 16 octobre 2007, l'inter-formation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête sectorielle annuelle (ESA).

L'enquête ESA est un élément du futur système Esane (élaboration des statistiques annuelles d'entreprise), qui sera produit par le programme Resane.

Un des objectifs principaux du programme Resane étant l'allègement de la charge de réponse des entreprises via une large mobilisation des sources administratives, toutes les données jusqu'alors collectées dans les EAE et qui sont de ce fait déjà disponibles dans diverses sources administratives, notamment fiscales, ne feront plus l'objet d'une enquête statistique. L'ESA correspond ainsi à une EAE très allégée, notamment de quasiment toutes ses données comptables, des principales données d'emploi et des données d'échanges extérieurs.

L'ESA répond à plusieurs objectifs : repérer les différentes activités exercées par les entreprises, via la ventilation de leur chiffre d'affaires en branche, repérer les restructurations juridiques, compléter la liasse fiscale sur certains aspects liés à l'investissement et, enfin, décrire les principales caractéristiques du secteur.

L'enquête sera réalisée dans un premier temps, par voie postale, en France métropolitaine auprès des entreprises des secteurs économiques du commerce, des services, des industries agro-alimentaires, des exploitations forestières et des scieries, des transports et de la construction. La collecte annuelle sera effectuée en plusieurs vagues qui tiendront compte des différentes dates de clôture d'exercice des entreprises. Ces vagues s'étaleront de la fin de l'année n-1 à février n ; les réponses sont attendues pour le 1^{er} semestre de l'année n, l'exercice observé étant l'exercice comptable n-1.

Dans le cadre du programme Resane, la diffusion des résultats va être profondément revue dans son calendrier et dans sa forme. Le calendrier de diffusion des statistiques structurelles (dont celles issues de l'ESA ou élaborées grâce à ESA) sera sensiblement resserré : les données définitives seront en effet disponibles à la fin de l'année suivant l'année de référence et des résultats provisoires seront fournis fin de juillet de cette même année. Le principal vecteur de diffusion sera le site Alisse.

L'inter-formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 23 octobre 2007 - n° 307/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la compétitivité de « l'Entreprise-France » et des entreprises françaises dans la mondialisation

Programme : 2008

Émetteur : Insee - Direction des études et synthèses économiques

Au cours de sa réunion du 16 octobre 2007, l'inter-formation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête sur la compétitivité de « l'Entreprise-France » et des entreprises françaises dans la mondialisation.

L'enquête sur la compétitivité de « l'Entreprise-France » et des entreprises françaises dans la mondialisation doit permettre de fournir des informations sur la concurrence internationale telle que ressentie par les entreprises industrielles françaises, d'en décrire les déterminants structurels (cadre réglementaire, environnement macro-économique, déterminants socio-économiques, qualité du système éducatif, ...).

Cette enquête fait suite à une demande du Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France (CNCCEF) à laquelle l'Insee a donné un accueil favorable.

En effet, la compétitivité internationale de « l'Entreprise-France » et des entreprises françaises dans la mondialisation a non seulement une dimension macro-économique (impact du taux de change, orientation géographique des échanges), mais aussi micro-économique. La capacité d'exportation d'une entreprise dépend de caractéristiques qui lui sont propres, dont la taille constitue l'exemple le plus connu, mais évidemment pas le seul. Les facteurs qui peuvent entraver les exportations ne sont donc sans doute pas non plus les mêmes selon les entreprises.

C'est pourquoi une analyse fine des déterminants de nos exportations passe sans doute par le niveau micro-économique. De ce point de vue, l'enquête de conjoncture dans l'industrie constitue un véhicule naturel pour mener ce type d'enquête.

L'enquête est donc une enquête complémentaire ponctuelle de l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie.

Elle sera réalisée en février 2008, sous forme d'un questionnaire remis par la Poste, auprès de 4 000 entreprises industrielles de plus de 20 salariés de France métropolitaine. Toutes les entreprises d'au moins 500 salariés ou 150 millions d'euros de chiffre d'affaires sont interrogées.

Les résultats de cette enquête seront présentés lors des États généraux du commerce extérieur qui se tiendront en mai 2008, en complément d'une enquête similaire menée par le Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France (CNCCEF) auprès des 3 600 Conseillers du commerce extérieur de la France (CCEF).

L'inter-formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITÉ*Enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment*

Programme : 2008

Émetteur : Insee, direction des études et synthèses économiques.

Au cours de sa réunion du 16 octobre 2007, l'inter-formation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'artisanat du bâtiment, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des artisans du bâtiment.

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment a pour objet de transcrire l'opinion des artisans du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi de l'activité et de variables qui lui sont liées telles que l'évolution des effectifs. Les chefs d'entreprise fournissent également leur opinion sur leurs investissements et leur trésorerie.

Il s'agit d'une enquête complémentaire de l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment. Elle est réalisée tous les trimestres en France métropolitaine auprès de 1 500 entreprises d'au plus 10 salariés.

La collecte s'effectue par voie postale et par internet de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la fin du mois de l'enquête.

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le serveur internet de l'Insee. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le serveur internet de l'Insee depuis la Banque de Données Macro-économiques (BDM).

L'inter-formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITÉ*Enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros*

Programme : 2008

Émetteur : Insee, direction des études et synthèses économiques.

Au cours de sa réunion du 16 octobre 2007, l'inter-formation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution du commerce de gros, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des grossistes.

L'enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros a pour objet de transcrire l'opinion des grossistes sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi du volume des ventes et de variables qui lui sont liées, telles que les stocks, les intentions de commandes, les livraisons, les perspectives générales d'activité, l'évolution des effectifs ainsi que celle des prix. Les grossistes fournissent également une opinion sur leur trésorerie et les délais de paiement.

L'enquête est une enquête complémentaire de l'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobile. Elle est réalisée tous les deux mois auprès de 3 000 grossistes. Toutes les entreprises d'au moins 200 salariés sont interrogées.

La collecte s'effectue par voie postale et par internet de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la fin du mois de l'enquête.

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le serveur internet de l'Insee. Les résultats sont également publiés par l'Insee dans le *Tableau de bord de la conjoncture en France*. Ils sont analysés dans les *Notes et Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le serveur internet de l'Insee depuis la Banque de Données Macro-économiques (BDM).

L'inter-formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITÉ*Enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobile*

Programme : 2008

Émetteur : Insee, direction des études et synthèses économiques.

Au cours de sa réunion du 16 octobre 2007, l'inter-formation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobile.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution du commerce de détail, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des détaillants, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobile a pour objet de transcrire l'opinion des détaillants sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi du volume des ventes et de variables qui lui sont liées, telles que les stocks, les intentions de commandes, l'évolution des effectifs ainsi que celle des prix. Les chefs d'entreprise fournissent également une opinion sur leur trésorerie et les délais de paiement.

L'enquête est réalisée tous les mois en France métropolitaine auprès de 3 750 entreprises. Toutes les entreprises de plus de 100 salariés sont interrogées.

La collecte s'effectue par voie postale et par internet sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication de l'enquête, soit 4 jours ouvrables avant la fin du mois courant.

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le serveur internet de l'Insee. Les résultats sont également publiés par l'Insee dans le *Tableau de bord de la conjoncture en France*. Ils sont analysés dans les *Notes et Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le serveur internet de l'Insee depuis la Banque de Données Macro-économiques (BDM).

L'inter-formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITÉ*Enquête trimestrielle de conjoncture dans la construction immobilière*

Programme : 2008

Émetteur : Insee, direction des études et synthèses économiques.

Au cours de sa réunion du 16 octobre 2007, l'inter-formation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête trimestrielle de conjoncture dans la construction immobilière.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution de la construction immobilière, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des promoteurs.

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans la construction immobilière permet de transcrire l'opinion des promoteurs sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi de la demande en logements neufs à acheter et à louer, des stocks de logements invendus, du prix de vente des logements. Les données sur les perspectives sont fournies notamment par le suivi des opinions sur les mises en chantier.

Il s'agit d'une enquête complémentaire de l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment. Elle est réalisée tous les trimestres en France métropolitaine auprès de 1 000 promoteurs immobiliers.

La collecte s'effectue par voie postale de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la fin du mois de l'enquête.

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le serveur internet de l'Insee. Les résultats sont également publiés par l'Insee dans le *Tableau de bord de la conjoncture en France*. Ils sont analysés dans les *Notes et Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le serveur internet de l'Insee depuis la Banque de Données Macro-économiques (BDM).

L'inter-formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITÉ*Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment*

Programme : 2008

Émetteur : Insee, direction des études et synthèses économiques.

Au cours de sa réunion du 16 octobre 2007, l'inter-formation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'industrie du bâtiment, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des entrepreneurs du secteur, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment a pour objet de transcrire l'opinion des entrepreneurs du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi de la production elle-même et de variables qui lui sont liées, telles que les carnets de commandes, goulots de production, effectifs, difficultés de recrutement... Les chefs d'entreprise fournissent également des estimations de leurs investissements et une opinion sur leur trésorerie.

L'enquête est réalisée tous les mois en France métropolitaine auprès de 2 500 entreprises de plus de 10 salariés. Toutes les entreprises de plus de 500 salariés sont interrogées.

La collecte s'effectue par voie postale et par internet sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication de l'enquête, soit 4 jours ouvrables avant la fin du mois courant.

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le serveur internet de l'Insee. Les résultats sont également publiés par l'Insee dans le *Tableau de bord de la conjoncture en France*. Ils sont analysés dans les *Notes et Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le serveur internet de l'Insee depuis la Banque de Données Macro-économiques (*BDM*).

L'inter-formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITÉ*Enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie*

Programme : 2008

Émetteur : Insee, direction des études et synthèses économiques.

Au cours de sa réunion du 16 octobre 2007, l'inter-formation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'investissement dans l'industrie française, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévisions à court terme de l'activité, tant sur le plan national qu'euro-péen.

L'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie a pour objet de transcrire l'opinion des industriels sur l'évolution conjoncturelle de l'investissement, la destination de l'investissement (remplacement, modernisation, extension de capacité, etc.), l'évolution de la capacité de production et des déclassements d'équipements, les investissements à l'étranger, les facteurs influençant la décision d'investissement.

L'enquête est réalisée tous les trimestres en France métropolitaine auprès de 4 000 entreprises industrielles de plus de 20 salariés. Toutes les entreprises d'au moins 500 salariés ou 150 millions d'euros de chiffre d'affaires sont interrogées.

La collecte s'effectue par voie postale de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la fin du mois de l'enquête.

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le serveur internet de l'Insee. Les résultats sont également publiés par l'Insee dans le *Tableau de bord de la conjoncture en France*. Ils sont analysés dans les *Notes et Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le serveur internet de l'Insee depuis la Banque de Données Macro-économiques (BDM).

L'inter-formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITÉ*Enquête mensuelle de conjoncture dans les services*

Programme : 2008

Émetteur : Insee, direction des études et synthèses économiques.

Au cours de sa réunion du 16 octobre 2007, l'inter-formation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête mensuelle de conjoncture dans les services.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité des services, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité dans ce secteur et dans l'économie globale, tant sur le plan national qu'euro-péen.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans les services a pour objet de transcrire l'opinion des chefs d'entreprise sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi du chiffre d'affaires et de variables qui lui sont liées à l'activité, telles que les prix, la demande, les résultats d'exploitation ou l'évolution des effectifs. Les chefs d'entreprise fournissent également une opinion sur leur trésorerie et sur leurs difficultés de recrutement, leur sentiment général sur la situation globale de leur entreprise et les facteurs éventuels limitant son activité.

L'enquête est réalisée tous les mois en France métropolitaine auprès de 4 500 entreprises des services et du transport routier de marchandises. Toutes les entreprises du transport routier de marchandises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 30 millions d'euros sont interrogées de manière systématique. Pour les autres entreprises des services, ce seuil est porté à 45 millions d'euros.

La collecte s'effectue par voie postale et par internet sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication de l'enquête, soit 4 jours ouvrables avant la fin du mois courant.

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le serveur internet de l'Insee. Les résultats sont également publiés par l'Insee dans le *Tableau de bord de la conjoncture en France*. Ils sont analysés dans les *Notes et Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le serveur internet de l'Insee depuis la Banque de Données Macro-économiques (BDM).

L'inter-formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie

Programme : 2008

Émetteur : Insee, direction des études et synthèses économiques.

Au cours de sa réunion du 16 octobre 2007, l'inter-formation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité, la demande et les capacités de production dans l'industrie, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de la conjoncture industrielle, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie a pour objet de transcrire l'opinion des industriels sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi de la production elle-même et de variables qui lui sont liées, telles que les carnets de commandes, la demande étrangère et les stocks. L'enquête permet de connaître la tendance de l'activité de chaque secteur industriel couvert, mais également les explications de cette tendance, ce qui est fondamental si on veut essayer d'en anticiper les évolutions dans un futur proche.

L'enquête est réalisée tous les mois en France métropolitaine auprès de 4 000 entreprises industrielles de plus de 20 salariés. Toutes les entreprises d'au moins 500 salariés ou 150 millions d'euros de chiffre d'affaires sont interrogées.

La collecte s'effectue par voie postale et par internet sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication de l'enquête, soit 4 jours ouvrables avant la fin du mois courant.

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le serveur internet de l'Insee. Les résultats sont également publiés par l'Insee dans le *Tableau de bord de la conjoncture en France*. Ils sont analysés dans les *Notes et Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le serveur internet de l'Insee depuis la Banque de Données Macro-économiques (BDM).

L'inter-formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITÉ*Enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie*

Programme : 2008

Émetteur : Insee, direction des études et synthèses économiques.

Au cours de sa réunion du 16 octobre 2007, l'inter-formation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur la situation de trésorerie des entreprises industrielles et sur les facteurs expliquant l'évolution de cette dernière tous les six mois. Il s'agit d'une enquête thématique qui complète le dispositif de collecte d'informations conjoncturelles sur les entreprises industrielles.

L'enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie a pour objet de transcrire l'opinion des chefs d'entreprise sur leur trésorerie et les facteurs expliquant l'évolution de cette dernière tels que : les résultats d'exploitation, les prix, le volume des ventes, les charges salariales, les frais financiers, les dépenses d'équipement... Cette enquête fournit également des éléments sur les conditions de financement. Les industriels indiquent enfin leurs perspectives dans ces domaines.

L'enquête est réalisée auprès de 4 000 entreprises industrielles de plus de 20 salariés. Toutes les entreprises d'au moins 500 salariés ou 150 millions d'euros de chiffre d'affaires sont interrogées.

La collecte est réalisée deux fois par an, en juin et en décembre, par voie postale sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la date de publication de l'enquête, dans les 15 premiers jours du mois suivant le mois de l'enquête.

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le serveur internet de l'Insee. Ils sont analysés dans les *Notes* et *Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le serveur internet de l'Insee depuis la Banque de Données Macro-économiques (BDM).

L'inter-formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics

Programme : 2008

Émetteurs : Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), service identification professionnelle et enquêtes et Insee, direction des études et synthèses économiques.

Au cours de sa réunion du 16 octobre 2007, l'inter-formation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution des travaux publics, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de l'activité des entrepreneurs du secteur, tant sur le plan national qu'europpéen.

L'enquête trimestrielle de conjoncture dans les travaux publics a pour objet de transcrire l'opinion des entrepreneurs du secteur sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi, notamment : de l'activité passée et future, des carnets de commandes et des prix ; des délais de paiement ; de la capacité de production ; des facteurs limitant l'activité ; des effectifs.

L'enquête est réalisée tous les trimestres en France métropolitaine auprès de 2 000 entreprises de travaux publics.

La collecte s'effectue par voie postale le premier mois du trimestre de référence de l'enquête (soit janvier, avril, juillet, octobre). La FNTP assure le routage, la réception, la saisie et les contrôles des questionnaires. L'Insee effectue le calcul de désaisonnalisation des séries.

La FNTP est à la fois productrice de l'enquête et utilisatrice et diffuseur de ses résultats auprès de ses adhérents et des fédérations régionales du secteur des travaux publics.

La FNTP diffuse les résultats de l'enquête dans son *Bulletin de conjoncture* trimestriel. Ce bulletin est envoyé à toutes les entreprises de l'échantillon au titre du retour d'informations. Les résultats détaillés pour la France sont disponibles en ligne sur le site internet de la FNTP : <http://www.fntp.fr>.

L'Insee diffuse également les résultats dans une publication de la collection *Informations Rapides*, mise en ligne sur le serveur internet de l'Insee. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le serveur internet de l'Insee depuis la Banque de Données Macro-économiques (BDM).

L'inter-formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

AVIS DE DEMANDES D'ACCES A DES DONNEES

- Demande de l'Ifen d'accès à des données Clap
- Demande du Sessi d'accès à des données Clap

Paris, le 19 novembre 2007 - n° 328/D130

**AVIS DU CNIS SUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

Données détenues par l'Insee

Demandeur : Institut français de l'environnement (IFEN).

Au cours de sa réunion du 16 octobre 2007, l'inter-formation Statistiques d'entreprises a examiné la demande d'accès aux données du système d'information « Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP) détenu par le département de l'action régionale de l'Insee.

L'Institut français de l'environnement souhaite compléter et enrichir son dispositif statistique actuel afin de pouvoir répondre à plusieurs objectifs :

- étayer et compléter les informations servant à l'élaboration du compte sur les dépenses de protection de l'environnement,
- caractériser les emplois environnementaux,
- mieux cerner le secteur des éco activités, en particulier en ce qui concerne le champ des éco entreprises,
- caractériser des territoires à enjeux spécifiques par la nature de leurs emplois.

Les travaux statistiques porteront sur des tabulations nationales et régionales pour quelques secteurs et unités identifiés. Les variables porteront sur le nombre d'entreprises et d'établissements, les effectifs salariés, sexe, tranches d'âge et masse salariale.

La transmission des données s'effectuerait annuellement.

Les analyses statistiques et les études réalisées à partir des données issues de Clap seront diffusées dans le rapport annuel de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement, dans le rapport sur l'activité des éco-entreprises et ses perspectives (collection Les Synthèses de l'Ifen) et dans les 4 pages thématiques de l'Ifen.

L'inter-formation émet un **avis favorable** à la demande d'accès aux données.

Paris, le 19 novembre 2007 - n° 329/D130

**AVIS DU CNIS SUR UNE DEMANDE D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

Données détenues par l'Insee

Demandeur : Service des études et des statistiques industrielles (Sessi).

Au cours de sa réunion du 16 octobre 2007, l'inter-formation Statistiques d'entreprises a examiné la demande d'accès aux données du système d'information « Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP) détenu par le département de l'action régionale de l'Insee.

Les données issues de CLAP présentent un intérêt méthodologique pour le Sessi, sur la partie du champ où il est service enquêteur, c'est-à-dire sur l'ensemble de l'industrie, à l'exception des industries agroalimentaires, ceci à des fins de comparaison avec ses propres travaux.

Le Sessi doit mener un certain nombre de travaux d'études locales sur des thématiques impliquant la dimension territoriale : impact territorial de la désindustrialisation, revitalisation des territoires, pôles de compétitivité.

Sur la thématique Pôles de compétitivité, l'objectif est de produire un tableau de bord qui comprendra un certain nombre d'indicateurs pour chaque pôle. Les travaux envisagés à partir des données CLAP visent à décrire l'activité des pôles par zone géographique (zone d'emploi) en termes d'effectifs salarié ou de rémunérations. Des cartes pourront être réalisées.

La transmission des données s'effectuerait annuellement.

Les analyses statistiques et les études réalisées à partir des données issues de CLAP seront diffusées dans les publications du Sessi et, notamment, dans le tableau de bord des pôles de compétitivité qui sera diffusé sur le site internet dédié aux pôles.

L'inter-formation émet un **avis favorable** à la demande d'accès aux données.